

Plan d'action 2002-2005

jeunesse

La jeunesse au cœur du Québec



Des remerciements particuliers sont adressés aux personnes qui ont participé aux divers comités de travail mis sur pied en vue de l'élaboration du plan d'action, et tout particulièrement aux membres du Comité de suivi.

Des remerciements sont également exprimés à tout le personnel du Secrétariat à la jeunesse et des ministères qui ont collaboré aux travaux.

Conception graphique :
Bellemare Design Graphique

Le présent document a été réalisé par le Secrétariat à la jeunesse
875, Grande-Allée Est, bureau RC-04
Québec (Québec) G1R 4Y8
Téléphone : (418) 643-8864
Numéro sans frais : 1 800 463-5306
Télécopieur : (418) 646-8104
Internet : www.jeunes.gouv.qc.ca
Courriel : secjeunesse@mce.gouv.qc.ca

Dépôt légal – 2002
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 2-550-39795-9
© Gouvernement du Québec

MESSAGE DU PREMIER MINISTRE



Le Québec ne cesse de progresser et, heureusement pour nous, les jeunes s'affirment de plus en plus au sein de ses forces vives. Je dis heureusement parce que la détermination, l'audace et les nombreux talents de la relève sont un atout majeur pour notre société. Pour dynamiser leurs capacités et faire éclore le haut potentiel qu'ils ont en réserve, nous devons absolument leur signifier notre confiance.

Devant les défis que présente l'avenir, les Québécoises et les Québécois doivent accorder leur indéfectible appui à la jeunesse. Concrètement épaulés et stimulés par les multiples occasions de s'engager dans toutes les sphères de l'activité qui s'offrent à eux, les jeunes libéreront leur énergie créatrice au bénéfice de la collectivité. Nous devons également mettre à leur disposition les ressources et outils utiles à leur épanouissement et nécessaires à la réalisation de leurs aspirations. C'est de cette manière que nous réussirons à préparer et à former la vigoureuse relève dont le Québec a besoin.

Le Plan d'action jeunesse 2002-2005 s'inscrit en concordance avec les nombreuses actions entreprises par le gouvernement ces dernières années. C'est un éloquent témoignage de l'importance qu'il accorde à la jeunesse. Les

mesures comprises dans ce plan convergent vers les priorités établies par le gouvernement pour soutenir et stimuler la croissance du Québec. Les jeunes seront donc touchés directement par les efforts consentis pour atteindre le plein emploi, améliorer la santé de la population, renouveler l'école secondaire, aider les jeunes familles, lutter contre la pauvreté et renforcer les régions.

En inscrivant le Plan d'action jeunesse 2002-2005 au rang des grandes priorités de développement du Québec, le gouvernement veut rendre plus énergiques les collaborations entre les Québécoises et les Québécois des différentes générations. Ainsi, toutes les citoyennes et tous les citoyens s'engageront, dans un véritable esprit de solidarité, à concrétiser leur rêve d'un Québec meilleur, plus conforme à leurs valeurs et à leurs aspirations.

Bernard Landry

MOT DU MINISTRE RESPONSABLE DE LA JEUNESSE



C'est avec beaucoup de fierté que je présente le Plan d'action jeunesse 2002-2005 qui se veut la première grande étape vers la concrétisation de la politique québécoise de la jeunesse.

Fidèle aux engagements qu'il a pris devant les jeunes et la population québécoise, le gouvernement propose un plan qui, d'une part, correspond aux aspirations des jeunes vivant partout sur le territoire et, d'autre part, donne une suite concrète aux quatre orientations de la politique.

Les membres du Comité de suivi de la politique ont fourni une importante contribution à chacune des étapes de l'élaboration du plan d'action. Par leurs interventions judicieuses, ils ont permis au gouvernement de prendre le pouls de la jeunesse québécoise, de bien cerner ses besoins et ses attentes et de convenir des champs d'intervention prioritaires du plan.

Plusieurs ministères et organismes publics ont apporté leur concours à la constitution du plan d'action. Après avoir passé en revue leurs interventions respectives au regard des axes de la politique, ils ont proposé de nombreuses mesures et actions concrètes, adaptées à la réalité des jeunes, de nature à favoriser leur préparation et leur intégration à la vie active.

S'inscrivant dans la continuité des interventions que le gouvernement mène depuis plusieurs années en faveur des jeunes dans des secteurs aussi différents que l'éducation, la santé, le développement social ou le renforcement des régions, le plan d'action ajoute, au train des mesures déjà en voie de réalisation, un ensemble d'actions nouvelles et inédites qui concourront à les compléter, à les enrichir et à en approfondir les retombées.

Le Plan d'action jeunesse 2002-2005 est le fruit de l'engagement et de la mobilisation du gouvernement et des jeunes vers cette vision commune et solidaire d'une jeunesse québécoise se réalisant pleinement dans l'exercice d'une citoyenneté active.

Richard Legendre

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	11
L'ACTION GOUVERNEMENTALE EN FAVEUR DE LA JEUNESSE : DE SOLIDES ASSISES EN VUE DU PLAN D'ACTION JEUNESSE 2002-2005	13
CHAPITRE 1	
POUR ASSURER LE DÉVELOPPEMENT DU PLEIN POTENTIEL DES JEUNES	19
AMORCER DE NOUVELLES INITIATIVES	19
La continuité des services aux jeunes	20
• Implanter des relais pour favoriser la continuité des services offerts aux jeunes	20
• Renforcer les services sociaux destinés aux jeunes en difficulté	21
L'école, un milieu de vie stimulant	22
• Poursuivre le développement par des activités parascolaires	22
• Lutter contre la sédentarité par <i>Québec en forme</i>	23
La prévention des problèmes sociaux chez les jeunes	23
• Prévenir les difficultés d'adaptation sociale chez les jeunes	23
Une autre initiative (coup de pouce)	24
• Consolider le réseau des maisons de jeunes	24
POUR SUIVRE LES ACTIONS AMORCÉES DEPUIS L'ADOPTION DE LA POLITIQUE QUÉBÉCOISE DE LA JEUNESSE	24
• Promouvoir l'activité physique	24
• Soutenir les jeunes parents	24
• Aider l'initiative communautaire et sociale dans le domaine de l'habitation à loyer modique	24
• Favoriser l'accès au logement pour les jeunes	25
CHAPITRE 2	
POUR DÉVELOPPER LE SENTIMENT D'APPARTENANCE	27
AMORCER DE NOUVELLES INITIATIVES	27
Des jeunes engagés dans leur milieu	27
• Soutenir une plus grande participation des forums jeunesse régionaux	27
• Favoriser le retour des jeunes en région	29
Un milieu qui soutient les initiatives des jeunes	29
• Créer un fonds régional d'investissement jeunesse	29
• Véhiculer les préoccupations des jeunes au sein des conférences administratives régionales	30

D'autres initiatives (coups de pouce) _____	30
• Soutenir le Conseil des jeunes des Premières Nations du Québec et du Labrador _____	30
• Animer le loisir et le sport en milieu autochtone _____	30
• Appuyer l'action jeunesse de Femmes autochtones du Québec _____	30
• Implanter un programme conjuguant loisir et travail _____	30
• Multiplier les échanges de jeunes en milieu scolaire _____	31
• Élargir la Semaine d'action contre le racisme _____	31
• Publier un guide d'intervention sur les jeunes et les milieux ruraux _____	31
• Rapprocher les jeunes du Québec et ceux des communautés francophones et acadiennes du Canada _____	31
POUR SUIVRE LES ACTIONS AMORCÉES DEPUIS L'ADOPTION DE LA POLITIQUE QUÉBÉCOISE DE LA JEUNESSE _____	32
• Associer les jeunes au développement local et régional _____	32
• Établir des ententes spécifiques sur la jeunesse _____	32
• Maintenir les acquis en matière de pistes cyclables _____	32
• Mettre en commun les services de transport dans les régions rurales _____	32
CHAPITRE 3	
POUR FACILITER L'ACCÈS AU MARCHÉ DU TRAVAIL ET AMÉLIORER LA QUALITÉ DE LA VIE PROFESSIONNELLE _____	33
AMORCER DE NOUVELLES INITIATIVES _____	33
La conciliation de la vie familiale et du travail _____	33
• Accélérer le développement des centres de la petite enfance _____	33
• Poursuivre les démarches pour la mise sur pied du régime québécois d'assurance parentale _____	34
• Soutenir les jeunes familles _____	34
La lutte contre la pauvreté _____	35
• Reconduire le programme Solidarité jeunesse et améliorer les services _____	35
• Assurer la complémentarité et la continuité de l'offre de service _____	35
• Favoriser l'insertion professionnelle _____	36
Le développement des valeurs entrepreneuriales _____	36
• Engager le Québec dans la Décennie de l'entrepreneuriat jeunesse _____	36
D'autres initiatives (coups de pouce) _____	38
• Promouvoir et soutenir l'entrepreneuriat : des actions ciblées _____	38
• Déterminer des pistes de solution pour satisfaire aux besoins de protection de jeunes travailleuses et travailleurs _____	38
• Répondre aux nouveaux besoins des personnes salariées _____	39
• Mettre sur pied des chantiers urbains pour les jeunes à la Ville de Québec _____	39

POUR SUIVRE LES ACTIONS AMORCÉES DEPUIS L'ADOPTION DE LA POLITIQUE QUÉBÉCOISE DE LA JEUNESSE _____ 39

- Assurer la qualification de jeunes de 16 à 19 ans des centres jeunesse du Québec par l'entremise d'un projet d'intervention intensive _____ 39
- Intensifier l'accès au Programme d'apprentissage en milieu de travail _____ 39
- Réaliser des recherches sur la stabilisation de l'emploi _____ 40
- Assurer la santé et la sécurité des jeunes travailleuses et travailleurs _____ 40

CHAPITRE 4

POUR ASSURER LA RELÈVE _____ 41

AMORCER DE NOUVELLES INITIATIVES _____ 41

- La présence des jeunes dans le secteur public _____ 41
- Rajeunir la fonction publique québécoise _____ 41
 - Assurer la place des jeunes au sein des organismes publics _____ 43
 - Établir une stratégie de mobilisation des milieux municipaux _____ 44

- Le soutien à la réussite éducative _____ 44
- Viser à la réussite des élèves du secondaire des milieux défavorisés _____ 44
 - Apporter un soutien en matière d'information et d'orientations scolaires et professionnelles _____ 45
 - Soutenir les efforts d'intégration des jeunes décrocheurs _____ 45
 - Procurer une aide financière aux étudiantes et aux étudiants à temps partiel _____ 45
 - Réévaluer le niveau et la nature des dépenses admises dans le cadre du Programme de prêts et bourses aux étudiants _____ 46
 - Reconnaître l'implication étudiante _____ 46

- D'autres initiatives (coups de pouce) _____ 46
- Favoriser la discussion entre les regroupements étudiants _____ 46
 - Doter les enseignants du primaire d'une trousse pédagogique sur l'élection d'un conseil d'élèves _____ 46
 - Sensibiliser les jeunes aux principes du développement durable _____ 47
 - Former les jeunes à la participation civique _____ 47

POUR SUIVRE LES ACTIONS AMORCÉES DEPUIS L'ADOPTION DE LA POLITIQUE QUÉBÉCOISE DE LA JEUNESSE _____ 47

- Financer la recherche sur la persévérance et la réussite scolaire _____ 47
- Promouvoir l'importance de la relève et du transfert des compétences _____ 47
- Accroître le nombre de jeunes aux conseils d'administration des centres locaux de développement _____ 47
- Mobiliser les acteurs de la société afin qu'ils adhèrent aux principes du développement durable _____ 48

CHAPITRE 5

POUR FAVORISER LES ÉCHANGES ET L'OUVERTURE À LA JEUNESSE _____ 49

AMORCER DE NOUVELLES INITIATIVES _____ 49

- Mettre sur pied un portail jeunesse _____ 49
- Améliorer le service sans frais 1 800 _____ 50

CHAPITRE 6

LE SUIVI ET L'ÉVALUATION DU PLAN D'ACTION JEUNESSE ET DE LA POLITIQUE QUÉBÉCOISE DE LA JEUNESSE _____ 51

- Associer les jeunes au suivi _____ 51
- Assurer le suivi et l'évaluation des mesures du Plan d'action jeunesse 2002-2005 _____ 51
- Voir à l'évaluation de la politique québécoise de la jeunesse _____ 52

CONCLUSION _____ 52

INTRODUCTION

Lors du lancement de la politique québécoise de la jeunesse (PQJ), en mai 2001, le premier ministre du Québec, M. Bernard Landry, invitait les partenaires du gouvernement et les décideurs de la société à placer les jeunes au cœur de leurs préoccupations. Faire des jeunes Québécoises et Québécois des citoyens engagés et responsables, tel est l'objectif que sous-tend cet appel à la mobilisation vers une action commune, à la fois ancrée dans le présent et axée sur l'avenir, dont témoigne le document *La jeunesse au cœur du Québec*, rendu public à cette occasion.

Plusieurs moyens annoncés pour mettre en œuvre cette politique ont été instaurés dès son adoption, dont la création du Comité ministériel à la jeunesse et l'approbation d'une « clause d'impact jeunesse » en vue d'assurer la cohérence des politiques, des initiatives et des actions gouvernementales susceptibles d'avoir des incidences importantes sur les jeunes. Le gouvernement a aussi mis sur pied le Comité de suivi de la mise en œuvre de la politique québécoise de la jeunesse, formé exclusivement de jeunes. Ce comité a notamment reçu pour mandat de conseiller le ministre responsable de la jeunesse sur les priorités d'action liées aux orientations de la politique jeunesse ; il a donc été associé de près à l'élaboration du présent plan d'action.

Afin d'inscrire, d'entrée de jeu, le Secrétariat à la jeunesse (SAJ) au cœur de l'harmonisation de l'action gouvernementale, le mandat et les ressources de l'organisme ont été renforcés. Le Secrétariat s'assure principalement de la mise en œuvre de la politique québécoise de la jeunesse et du plan d'action qui en découle. Il assiste le ministre responsable de la Jeunesse, du Tourisme, du Loisir et du Sport dans l'exercice de ses responsabilités à l'égard des jeunes. À titre d'observateur privilégié du gouvernement en la matière, il voit au développement et à la diffusion des connaissances sur les jeunes, ainsi qu'à la coordination des activités de veille. Il contribue, en outre, à l'établissement des priorités en ce qui a trait à la recherche sur la jeunesse. Le SAJ finance les forums jeunesse, de même que diverses initiatives issues du milieu des jeunes. Il assure enfin le suivi de l'action gouvernementale réalisée en faveur des jeunes.

Grâce à l'initiative du gouvernement et à la réflexion menée avec les jeunes, les effets de la politique jeunesse se font de plus en plus sentir. Ainsi, la plupart des plans stratégiques des ministères et des organismes attestent d'une conscientisation accrue en ce qui a trait aux attentes des jeunes Québécoises et Québécois, comme en témoignent les axes et les priorités jeunesse dont ils font état. Les grands chantiers entrepris par le gouvernement, que ce soit au regard de l'éducation, de la santé, de la lutte contre la pauvreté, de la formation continue, de l'emploi ou de la famille, ont également fait leur cette préoccupation. Un seul levier restait à mettre sur pied : le Plan d'action jeunesse 2002-2005.

L'ACTION GOUVERNEMENTALE EN FAVEUR DE LA JEUNESSE : DE SOLIDES ASSISES EN VUE DU PLAN D'ACTION JEUNESSE 2002-2005

Depuis 1995, le Québec s'est résolument préoccupé des jeunes. Plusieurs investissements financiers, effectués dans le cadre de plans d'action gouvernementaux successifs, ont mené à l'adoption d'un ensemble de mesures récurrentes qui ont permis d'améliorer la situation de milliers d'entre eux. Ces mesures ont ainsi contribué à bâtir de solides assises sur lesquelles l'ensemble des partenaires gouvernementaux et décideurs de notre collectivité peuvent maintenant s'appuyer pour poursuivre leur action.

À titre d'exemple, notons les carrefours jeunesse-emploi qui constituent, sur une base locale, un lieu privilégié pour tous les jeunes de 15 à 29 ans désireux d'obtenir les services nécessaires à leur intégration sociale ou professionnelle. La création des forums jeunesse régionaux (FJR), de même que le profond engagement des jeunes, à l'échelle nationale, aux divers travaux les concernant ont jeté les bases d'un nouveau contrat entre le gouvernement du Québec et la jeunesse. Un contrat qui tire sa force et sa crédibilité du fait qu'il est fondé sur la participation des jeunes eux-mêmes aux mécanismes consultatifs et décisionnels.

Le Sommet du Québec et de la jeunesse, tenu dans la capitale en février 2000, a permis de franchir une étape de plus en inscrivant les espoirs des jeunes générations

au cœur des priorités de l'ensemble du Québec. Réunis sous la présidence du premier ministre, 78 participantes et participants, dont une vingtaine de jeunes, ont ciblé les actions qu'ils souhaitaient voir se concrétiser pour favoriser l'épanouissement et la réussite des jeunes. Tandis que certaines de ces actions visaient à répondre à des besoins immédiats, d'autres avaient pour objectif de provoquer des changements profonds et durables qui auront, par conséquent, un effet à plus long terme.

DES INVESTISSEMENTS CONSIDÉRABLES POUR LA JEUNESSE

Après le Sommet du Québec et de la jeunesse, l'investissement destiné aux jeunes s'est accentué. Il s'est traduit par la réalisation de mesures totalisant quelque 2,3 milliards de dollars, le 31 janvier 2002. Leur réalisation s'est amarrée autour de quatre chantiers :

- le chantier de l'éducation, qui a donné lieu à 26 mesures représentant des investissements de 1,3 milliard de dollars, dont 326 millions pour réviser, adapter, mettre en œuvre et ajuster l'offre des programmes de formation professionnelle et technique ;
- le chantier de l'emploi, assorti de 26 mesures totalisant 86 millions de dollars, dont au-delà de 61 millions pour l'insertion en emploi de plus de 23 000 jeunes, au cours des deux années suivant le sommet, et 10 millions pour la création du second Fonds étudiant solidarité travail du Québec ;

- le chantier de l'ouverture sur le monde, pourvu de 20 mesures totalisant 263 millions de dollars, dont 230 millions pour la mise en application du programme « Brancher les familles sur Internet » ;
- le chantier de la promotion d'une société équitable et la mise en œuvre de 20 mesures totalisant 322 millions de dollars, dont 100 millions allant à la reconduction du Fonds de lutte contre la pauvreté et 160 millions à divers ajustements aux mesures d'aide sociale ;
- le Fonds jeunesse Québec, créé à l'occasion du Sommet du Québec et de la jeunesse, assorti d'un budget de 240 millions de dollars, dont la moitié provient du gouvernement du Québec et l'autre moitié, du secteur privé. Ce fonds permet la réalisation d'initiatives visant à l'insertion sociale, communautaire, culturelle et professionnelle des jeunes. Le 31 mars 2002, ses responsables avaient approuvé 1 443 projets, pour une valeur de 74 millions de dollars.

L'ensemble de ces chantiers a donné lieu à de nouveaux investissements importants pour les jeunes, notamment en matière d'éducation, d'aide sociale et d'insertion en emploi.

LA POLITIQUE QUÉBÉCOISE DE LA JEUNESSE : UN CADRE DE RÉFÉRENCE POUR UNE VISION À LONG TERME

L'un des principaux consensus adoptés par les participantes et participants du Sommet du Québec et de la jeunesse fut la conception et la mise en œuvre de la

politique québécoise de la jeunesse, élaborée en étroite collaboration avec les ministères et les organismes gouvernementaux. Un comité consultatif a été créé à cette fin, lequel incluait de nombreux organismes œuvrant auprès des jeunes.

La politique jeunesse constitue le cadre de référence devant assurer la cohérence de l'action gouvernementale. En conséquence, le présent plan d'action s'articule autour des quatre orientations qui proposent un ensemble de stratégies à mettre en œuvre afin de favoriser l'engagement des jeunes Québécoises et Québécois en tant que citoyens actifs et responsables :

- **assurer le développement du plein potentiel des jeunes**, quelles que soient leurs réalités personnelles, sociales, économiques ou culturelles. Cette orientation vise à donner une chance égale à tous les jeunes ;
- **développer un sentiment d'appartenance**, afin de permettre à la jeunesse de concilier identité personnelle et identité collective dans une société inclusive et ouverte à la diversité des jeunes ;
- **faciliter l'accès au marché du travail et améliorer la qualité de la vie professionnelle**, afin de favoriser la participation pleine et entière des jeunes au renouvellement de la société québécoise ;
- **engager la société dans une culture de la relève**, afin d'insuffler une véritable culture de la relève au cœur de la société québécoise et consolider les solidarités entre générations.

LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE QUÉBÉCOISE DE LA JEUNESSE DEPUIS SON ADOPTION

Le ministre responsable de la jeunesse, avec le soutien du SAJ, s'appuie sur les divers mécanismes établis par la politique jeunesse, dont le Comité ministériel à la jeunesse, et s'assure que l'action gouvernementale à l'égard des jeunes soit de plus en plus concertée et coordonnée, et qu'elle soit en harmonie avec les orientations de la politique. Ainsi, les actions donnant suite aux engagements du Sommet du Québec et de la jeunesse respectent le nouveau cadre de référence instauré par la politique jeunesse. Dès son adoption, plusieurs ministères et organismes se sont résolument engagés à mettre sur pied de nouvelles initiatives pour les jeunes.

Le Plan d'action jeunesse est constitué de nouvelles initiatives dont certaines sont entreprises depuis avril 2002. Toutes ces actions sont inspirées des travaux de préparation qui ont eu lieu au cours de la dernière année et auxquels a été associé le Comité de suivi de la mise en œuvre de la politique québécoise de la jeunesse.

Le plan d'action fait également état de projets qui ont débuté à la suite de l'adoption de la politique jeunesse et qui se poursuivront au-delà de 2002. Ce premier plan d'action découlant de ladite politique constitue la pierre angulaire sur laquelle reposera l'ensemble des actions gouvernementales à l'endroit des jeunes Québécoises et Québécois. L'un des mérites du plan d'action est de maintenir en éveil, et à de hauts niveaux, un souci

constant quant aux besoins et aux attentes des jeunes, et d'en faire une priorité de l'État, cohérente et durable, tel qu'il a été maintes fois souhaité par les jeunes eux-mêmes.

Que ce soit le gouvernement ou ses partenaires qui les concrétisent, les moyens qui auront été privilégiés agiront dans les différents secteurs comme de véritables leviers de la politique jeunesse. Cette préoccupation, ainsi qu'elle est démontrée dans le plan d'action, se traduira par plusieurs mesures; certaines ont été mises en œuvre au cours de l'année de l'adoption de la politique et elles se poursuivront tout au cours de l'application du plan d'action.

RÔLE ET RESPONSABILITÉS AU REGARD DU PLAN D'ACTION JEUNESSE 2002-2005

Désireux de souligner l'importance qu'il accorde aux besoins et aux attentes des jeunes Québécoises et Québécois, et dont il a fait l'une des priorités de son gouvernement, le premier ministre assume directement la responsabilité du dossier jeunesse. Il en a confié la coordination au ministre responsable de la jeunesse, qui veille à ce que l'action gouvernementale en la matière soit de plus en plus concertée et coordonnée, et qu'elle s'inscrive de façon cohérente dans les orientations de la politique québécoise de la jeunesse. Rappelons que, pour assurer la mise en œuvre de la politique et des plans d'action qui en découlent, le ministre peut compter sur le soutien du Secrétariat à la jeunesse.

En conséquence, le Plan d'action jeunesse 2002-2005 contient certaines mesures stratégiques placées sous la gouverne du ministre responsable de la jeunesse. La mise en application de ces mesures, qui, dans la majorité des cas, interpellent plusieurs partenaires, sera assurée par le Secrétariat. D'autre part, depuis le début de l'année 2002-2003, de vastes chantiers ont été entrepris par différents ministères et organismes. Les actions découlant de ces divers chantiers constituent des éléments essentiels du plan d'action. Les ministères et les organismes sont ainsi responsables de l'actualisation des mesures qu'ils préconisent.

Parce qu'ils sont les principaux intéressés et qu'il importe que le gouvernement entende leur point de vue, les jeunes Québécoises et Québécois sont conviés à jouer un rôle de premier plan dans la mise en valeur de la politique québécoise de la jeunesse. Ainsi, pendant toute la durée des grands chantiers entrepris par le gouvernement, les jeunes ont été présents aux comités de consultation ou de suivi, présidés par le ministre responsable de la jeunesse. De plus, le Comité de suivi de la mise en œuvre de la politique québécoise de la jeunesse, formé, rappelons-le, exclusivement de jeunes, a été étroitement associé à l'élaboration du Plan d'action jeunesse 2002-2005. Enfin, les jeunes continueront de participer activement au suivi du plan d'action.

UN PLAN D'ACTION CIBLANT DES PRIORITÉS

Dès le début des travaux de préparation du plan d'action, les membres du Comité de suivi de la mise

en œuvre de la politique jeunesse ont convenu de l'importance de déterminer certaines actions prioritaires au regard des orientations de ladite politique. Parmi celles-ci, les jeunes ont ciblé la lutte contre le décrochage scolaire et social, l'accès aux services et leur continuité, de même que la coordination de l'action gouvernementale.

Pendant tout ce processus, les jeunes ont eu l'occasion de faire part de leurs préoccupations sur les actions préconisées. En outre, ils ont formé des groupes de travail afin d'élaborer des propositions quant à certaines mesures qu'ils désiraient voir inscrites dans le plan d'action. Les jeunes ont été écoutés. Leurs propositions ont fait l'objet d'une attention particulière afin que, lorsque cela était possible, des actions concrètes soient introduites dans le plan d'action en rapport avec leurs demandes.

NOUVELLES ACTIONS GOUVERNEMENTALES AU BÉNÉFICE DES JEUNES

Le premier ministre du Québec a récemment exposé, dans le sens des préoccupations exprimées par les jeunes, les priorités retenues par le gouvernement afin de soutenir et d'accroître le développement actuel du Québec sur les plans social, économique et culturel.

- **Le plein emploi.** Le gouvernement fait tout en son pouvoir pour que le Québec atteigne le plein emploi d'ici 2005. Les forces vives de la société seront donc mobilisées pour fournir des emplois de qualité à l'ensemble de la population active.

- **La santé.** L'accessibilité des soins de santé sera le mot d'ordre des prochaines années. Ainsi, tous les Québécois et Québécoises auront constamment accès à un médecin de famille partout sur le territoire. Par ailleurs, le gouvernement souhaite que le Québec devienne un modèle en matière de prévention et d'activité physique.
- **L'école secondaire.** Le gouvernement veut faire de l'école secondaire un milieu d'apprentissage et de vie stimulant et enrichissant pour les jeunes. Parmi les moyens qui seront privilégiés pour réaliser la transformation de l'école secondaire, soulignons l'actuelle réforme de l'éducation au secondaire, la possibilité pour tous les élèves qui le désirent d'avoir accès à des programmes de concentration et l'instauration, dans chaque établissement, de programmes étendus d'activités parascolaires diversifiées.
- **La famille.** Le gouvernement accélérera le rythme de développement des centres de la petite enfance afin que, d'ici 2005, tous les enfants aient accès à des services de garde de qualité à coût modique.
- **La lutte contre la pauvreté.** Le gouvernement entend poursuivre ses efforts afin de fournir à toute personne démunie les moyens et l'occasion d'échapper à la pauvreté et à l'exclusion sociale, de façon qu'en s'intégrant à la vie active, elle retrouve sa dignité.

- **Le renforcement des régions.** Conscient que le développement des régions passe par la diversification de leur économie et la revitalisation de leur milieu, le gouvernement entend, d'ici 2005, donner aux régions les moyens de prendre davantage en main l'orientation de leur avenir.

Au regard de chacune de ces priorités, le Plan d'action jeunesse met en avant une série de mesures qui permettront aux jeunes de tirer pleinement parti de l'action gouvernementale et de participer activement à l'essor de la société québécoise.

Ces mesures s'articulent donc autour des quatre grandes orientations de la politique québécoise de la jeunesse :

- *assurer le développement du plein potentiel des jeunes ;*
- *développer un sentiment d'appartenance ;*
- *faciliter l'accès au marché du travail et améliorer la qualité de la vie professionnelle ;*
- *engager la société dans une culture de la relève.*

CHAPITRE 1 POUR ASSURER LE DÉVELOPPEMENT DU PLEIN POTENTIEL DES JEUNES

Sur la voie de la réussite, chaque jeune doit trouver dans son milieu les conditions propices au développement de son plein potentiel, ce qui signifie, pour chacune et chacun, agir sur l'environnement et la qualité de la vie. Cet objectif s'inscrit dans l'une des orientations de la politique jeunesse qui préconise le développement du plein potentiel des jeunes.

La politique insiste également sur la nécessité d'offrir une chance égale de réussir à tous les jeunes du Québec. Le partenariat entre l'école et la communauté est ainsi privilégié comme moyen d'y parvenir. C'est pourquoi des actions susceptibles de contribuer au développement du plein potentiel des jeunes, telles les activités parascolaires, font l'objet d'une attention particulière dans le plan d'action et seront mises en œuvre suivant des ententes de partenariat.

Le principe qui sous-tend cette orientation met en lumière l'importance de la pratique des sports et de la participation aux loisirs comme moyen de prévenir ou d'éviter le décrochage scolaire et social. Il met aussi en évidence l'obligation de soutenir les jeunes familles dans l'exercice de leur rôle parental, de même que la nécessité d'adopter une approche préventive, personnalisée et concertée pour toute intervention effectuée auprès des jeunes.

En ce qui a trait au développement du potentiel des jeunes, plusieurs programmes, mesures et services ont

été mis en œuvre tant par le gouvernement que par les municipalités, les organismes communautaires et ceux du secteur privé. L'offre de services étant bien garnie, il est maintenant prioritaire d'assurer la concertation des partenaires afin d'optimiser les résultats et d'assurer la continuité des interventions. Il s'agit également d'adapter l'offre de services aux besoins et à la situation des jeunes en optant pour une approche personnalisée et axée sur la prévention. En fait, il s'agit de placer chaque jeune au cœur de l'intervention.

AMORCER DE NOUVELLES INITIATIVES

Les nouvelles initiatives en rapport avec l'orientation de la politique jeunesse énoncée ci-dessus se regroupent autour de trois grands thèmes qui guideront l'action. Le premier concerne la *continuité des services offerts aux jeunes*. Il propose la mise sur pied de relais locaux visant à assurer une offre de services continue aux jeunes ainsi que le renforcement des services sociaux destinés aux jeunes en difficulté.

Le second thème, *L'école, un milieu de vie stimulant*, propose de mobiliser les différents partenaires en cause autour de la réussite scolaire et d'offrir des activités parascolaires adaptées aux besoins et aux conditions des jeunes, pour le développement de leur plein potentiel. Enfin, pour que l'école demeure un milieu stimulant qui rejoint les jeunes, le Plan d'action jeunesse 2002-2005 prévoit des mesures permettant de lutter contre la sédentarité des jeunes, dont *Québec en forme*.

Le troisième thème, *Prévention des problèmes sociaux chez les jeunes*, concerne plus particulièrement l'adoption de diverses stratégies destinées à prévenir les difficultés d'adaptation sociale. D'autres actions viseront à améliorer les conditions de vie des jeunes en leur offrant un milieu propice à leur développement, prévenant ainsi l'apparition de problèmes sociaux. L'accès au logement représente également une mesure importante en ce qui a trait à l'amélioration des conditions de vie des jeunes.

LA CONTINUITÉ DES SERVICES OFFERTS AUX JEUNES

IMPLANTER DES RELAIS POUR FAVORISER LA CONTINUITÉ DES SERVICES OFFERTS AUX JEUNES

Le gouvernement du Québec a choisi de faire converger les efforts des principaux acteurs de la société vers un objectif commun : prévenir le décrochage scolaire et social chez les jeunes. Un large consensus tend à privilégier la continuité des services comme stratégie d'intervention au regard du phénomène. En effet, l'accès continu d'un service à un autre, sans rupture ni délais de transition indus, évite que le jeune ne décroche ou ne soit laissé à lui-même.

Plusieurs actions importantes sont en cours afin d'assurer une meilleure continuité des services destinés aux jeunes à l'intérieur des grands réseaux de services offerts aux Québécoises et aux Québécois. Des initiatives locales et régionales, particulièrement dynamiques, sont en cours dans plusieurs régions du Québec ; la contribution des partenaires qui y sont associés mérite d'être soutenue et soulignée. Cette démarche de continuité s'arrimera donc aux actions précédemment décrites de manière à

en renforcer les retombées. Ainsi, dans le but de rendre ce type de services plus accessible aux jeunes et mieux coordonné, divers moyens seront mis sur pied afin d'encourager une approche axée sur la prévention et l'intervention précoce. L'objectif de continuité concerne autant le palier national que les paliers régional et local. Les actions envisagées seront réalisées à chacun de ces niveaux de manière à inciter les partenaires en cause à s'y engager.

Palier national

Un comité national de concertation jeunesse sera mis sur pied sous la responsabilité directe du Comité ministériel à la jeunesse. Ce comité, avec le soutien du SAJ, aura la responsabilité d'améliorer la concertation entre les différents ministères et leurs réseaux pour ce qui est de la continuité des services offerts aux jeunes. Les principaux ministères concernés — notamment, le ministère de l'Éducation, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, le ministère de la Famille et de l'Enfance, le ministère de la Santé et des Services sociaux et le Secrétariat à la jeunesse — feront partie de ce comité où siègeront des personnes occupant de hautes fonctions au sein des instances en cause. Afin de maximiser l'action de ce comité national, des arrimages seront établis avec les comités interministériels existants, tel celui relatif à l'entente de complémentarité sur les services entre le ministère de l'Éducation et le ministère de la Santé et des Services sociaux.

Les ministères et les organismes membres du Comité national de concertation jeunesse s'engageront, en vertu d'un *protocole national jeunesse*, à collaborer et à inciter tant leurs réseaux que leurs partenaires respectifs —

le milieu de l'éducation, les syndicats, les groupes communautaires et autres — à travailler conjointement. Outre le fait d'attester des avantages d'une concertation accrue, ce protocole précisera les objectifs communs à atteindre et la nature de la collaboration attendue de chacun des partenaires.

Palier régional

Dans toutes les régions du Québec, le SAJ, de pair avec les conférences administratives régionales, mettra en œuvre une démarche de concertation à laquelle sera associé chacun des forums jeunesse. Cette démarche, qui interpellera les principaux organismes intervenant auprès des jeunes sur le territoire, visera à faire le point sur la continuité des services qui leur sont offerts et à nommer, parmi les instances en place, un porteur local du dossier de continuité des services jeunesse.

Palier local ou territorial

Le porteur local favorisera l'arrimage des mécanismes de concertation destinés aux jeunes. Ainsi, les tables locales de concertation ou les comités locaux mis sur pied dans les secteurs de la santé et des services sociaux, de l'éducation ou de la solidarité sociale seront invités à instaurer des protocoles d'entente, sur le plan local ou territorial, afin d'assurer une offre de services continue auprès des jeunes. Les protocoles d'entente permettront de soutenir et de guider les initiatives du milieu vers la mise en œuvre d'actions concertées à l'intention des jeunes de 12 à 24 ans. Les efforts porteront de façon particulière sur les jeunes de 12 à 18 ans qui présentent des risques de décrochage scolaire et social ou qui ont abandonné

l'école avant la fin de leurs études secondaires. Les protocoles prévoiront également des relais entre les organismes qui offrent de tels services afin qu'au terme d'une intervention, aucun jeune ne soit laissé à lui-même. L'approche préventive et le dépistage précoce seront privilégiés, ainsi que des mécanismes de référence et de suivi personnalisés auprès des jeunes.

Afin de renforcer les mécanismes de coordination existant déjà, de favoriser la collaboration entre les réseaux et de stimuler les initiatives locales et régionales, le gouvernement mandatera des porteurs locaux du dossier, lesquels devront voir à l'établissement des relais devant assurer la continuité des services, de manière à prévenir le décrochage scolaire ou social. Le gouvernement allouera un montant de 6,5 millions de dollars étalé sur trois ans pour soutenir ces personnes dans la réalisation de leur mandat. Les paramètres d'allocation seront précisés en collaboration avec les partenaires.

RENFORCER LES SERVICES SOCIAUX DESTINÉS AUX JEUNES EN DIFFICULTÉ

En juin 2002, le ministère de la Santé et des Services sociaux adoptait, à l'intention des jeunes de moins de 18 ans, une *stratégie d'action jeunesse pour les jeunes en difficulté et leur famille*, laquelle permettra d'assurer une concertation plus efficace entre les personnes qui interviennent auprès des jeunes en difficulté et de renforcer les services sociaux qui leur sont destinés. Parmi ses objectifs, le ministère de la Santé et des Services sociaux vise à offrir une gamme complète de services de base aux jeunes en difficulté; il entend offrir également une

gamme appropriée de services spécialisés. Ainsi, il compte implanter de manière progressive, et dans toutes les régions du Québec, des services d'intervention de crise et de suivi intensifs.

Le Ministère a annoncé de nouvelles sommes pour la mise en œuvre de cette stratégie. Parmi celles-ci, 3 millions de dollars iront aux équipes territoriales d'intervention conjointe et 30 millions seront alloués, en 2002-2003, au rehaussement de la qualité des services cliniques. Les centres jeunesse seront ainsi dotés d'un outil informatisé qui permettra, notamment, d'améliorer le suivi des jeunes et fournira aux intervenants de l'expertise afin de les soutenir dans leur travail clinique. Des budgets supplémentaires ont, de plus, été alloués aux centres locaux de services communautaires pour les services de base qu'ils offrent aux jeunes, soit 15 millions en 2002-2003 et 20 millions l'année suivante.

En outre, le ministère de la Santé et des Services sociaux est à élaborer une stratégie devant prévenir et diminuer l'itinérance chez les jeunes et les jeunes adultes, et favoriser leur réinsertion sociale. Il compte également instaurer un ensemble de mesures afin de prévenir et de réduire la toxicomanie. Il poursuivra la mise en œuvre de sa stratégie québécoise d'action face au suicide. Enfin, il prévoit mettre en application son Programme expérimental sur le jeu pathologique dans toutes les régions du Québec, au cours de l'année 2002-2003. Toutes ces mesures contribueront au développement du plein potentiel des jeunes.

L'ÉCOLE, UN MILIEU DE VIE STIMULANT

POURSUIVRE LE DÉVELOPPEMENT PAR LES ACTIVITÉS PARASCOLAIRES

Le gouvernement du Québec est très préoccupé par l'avenir et l'engagement des jeunes en tant que citoyennes et citoyens responsables. Il considère de toute première importance de leur offrir un environnement qui corresponde à leurs intérêts et qui soit propice à leur épanouissement et au développement de leur plein potentiel. C'est dans la foulée de la transformation de l'école secondaire en cours, et plus largement de la réforme de l'éducation, que seront augmentées et diversifiées les activités parascolaires offertes aux élèves du secondaire, à l'école et à l'extérieur de celle-ci.

Pour répondre de façon adéquate à l'ampleur et à la diversité des besoins de l'élève d'aujourd'hui, les divers partenaires intéressés seront mobilisés autour d'une offre d'activités parascolaires consolidée, adaptée aux besoins et aux conditions des jeunes de leur milieu.

Les partenaires du gouvernement qui œuvrent directement auprès des jeunes, à savoir le milieu scolaire, le milieu municipal, ainsi que les milieux associatif et communautaire, détermineront ensemble, au niveau local, les activités à offrir aux jeunes placés sous leur responsabilité. Ce pourront être autant des activités physiques, sportives et de plein air que des activités sociales et communautaires ou à caractère culturel, artistique et scientifique.

Sous la responsabilité du ministre responsable de la Jeunesse, du Tourisme, du Loisir et du Sport et du ministre de l'Éducation, de concert avec le ministère de la Santé et des Services sociaux et des partenaires du secteur parapublic, ces activités parascolaires seront développées et offertes dès 2003.

LUTTER CONTRE LA SÉDENTARITÉ PAR QUÉBEC EN FORME

En collaboration avec la Fondation Lucie et André Chagnon, le gouvernement annonçait, le 20 juin 2002, l'implantation d'un programme visant à promouvoir et à organiser, en dehors des heures de cours, des activités physiques, sportives et de plein air afin de lutter contre la sédentarité chez les élèves des écoles primaires et secondaires de milieux défavorisés. Lié à la réalisation de deux grandes priorités du gouvernement, soit l'amélioration de la santé de la population québécoise et le renforcement de l'école secondaire, le programme *Québec en forme*, auquel collaboreront le ministère de l'Éducation, le ministère de la Santé et des Services sociaux et le Secrétariat au loisir et au sport, nécessitera un investissement de 3 millions de dollars par année pendant quatre ans, soit jusqu'en 2006. Un montant équivalent sera versé par la Fondation Lucie et André Chagnon par l'entremise de la corporation à but non lucratif Québec en forme, gérée conjointement par le gouvernement du Québec et la Fondation. Le programme permettra de toucher 225 écoles des milieux défavorisés, et ce, sur tout le territoire.

LA PRÉVENTION DES PROBLÈMES SOCIAUX CHEZ LES JEUNES

PRÉVENIR LES DIFFICULTÉS D'ADAPTATION SOCIALE CHEZ LES JEUNES

Le ministère de la Santé et des Services sociaux prépare actuellement un programme national de santé publique qui couvrira la période 2003-2012 et inclura l'ensemble des activités promotionnelles et préventives de son réseau. Plusieurs de ces activités sont destinées à prévenir les principales difficultés d'adaptation sociale des jeunes, notamment les troubles du comportement, la délinquance, les toxicomanies, le suicide et les problèmes de santé mentale.

Les mesures prévues à ce chapitre sont, notamment :

- la mise sur pied d'interventions intégrées en milieu scolaire, en ce qui concerne les habiletés personnelles et sociales des jeunes et leur habitudes de vie (activité physique, alimentation, tabagisme), ainsi que l'enrichissement de leur environnement physique et social ;
- l'accès à des services de consultation en matière de sexualité et de contraception ;
- des interventions intégrées en prévention du suicide qui incluent, notamment, des activités de sensibilisation aux risques que présentent les armes à feu gardées à la maison et aux mesures pour en limiter l'accès, l'implantation des réseaux sentinelles et la collaboration avec les partenaires du réseau et des autres secteurs, afin de diminuer la tolérance et la banalisation au regard du suicide ;

- des campagnes de communication de masse, soutenues par des activités régionales et locales sur des thèmes tels les agressions sexuelles, le jeu et ses effets, les maladies transmissibles sexuellement, le VIH et le sida.

UNE AUTRE INITIATIVE (COUP DE POUCE)

CONSOLIDER LE RÉSEAU DES MAISONS DE JEUNES

Le ministère de la Santé et des Services sociaux a créé un groupe de travail sur les maisons de jeunes. À l'intérieur de son mandat, ce dernier a décrit la mission des maisons de jeunes du Québec et fait état du développement, de la reconnaissance et du soutien que leur apporte actuellement le Ministère. Le rapport du groupe de travail sera publié au cours de l'automne 2002. Ses membres espèrent un soutien financier minimal, établi en fonction des ressources disponibles pour les régions et tenant compte des priorités régionales. Les jeunes Québécoises et Québécois de 12 à 18 ans profiteront ainsi d'un meilleur accès au réseau de ces maisons autant précieuses que nécessaires.

POURSUIVRE LES ACTIONS AMORCÉES DEPUIS L'ADOPTION DE LA POLITIQUE QUÉBÉCOISE DE LA JEUNESSE

PROMOUVOIR L'ACTIVITÉ PHYSIQUE

Permettre aux jeunes de développer leur plein potentiel, c'est en quelque sorte créer les conditions qui favorisent chez eux l'épanouissement, l'expression et la capacité

d'occuper une place active au sein de la société. Poursuivant cet objectif, Kino-Québec fait la promotion de l'activité physique, ainsi qu'en témoigne son plan d'action 2000-2005 qui donne priorité à la lutte contre la sédentarité chez les jeunes de 10 à 19 ans. Rappelons que Kino-Québec est un programme du Secrétariat au loisir et au sport, du ministère de la Santé et des Services sociaux et des régions régionales de la santé et des services sociaux.

SOUTENIR LES JEUNES PARENTS

À la suite du Sommet du Québec et de la jeunesse, le Programme de soutien aux jeunes parents a été assorti d'un budget récurrent de 22 millions de dollars. Ce programme permet aux jeunes parents de moins de 20 ans, qui éprouvent des difficultés d'adaptation sociale, de bénéficier d'un soutien intensif dès le début de la grossesse de la mère jusqu'à l'entrée de son enfant à l'école primaire.

AIDER L'INITIATIVE COMMUNAUTAIRE ET SOCIALE DANS LE DOMAINE DE L'HABITATION À LOYER MODIQUE

En 2001-2002, la Société d'habitation du Québec et le ministère de la Famille et de l'Enfance ont fourni, de part et d'autre, 200 000 \$ pour implanter conjointement un programme d'aide à l'initiative communautaire et sociale dans le domaine de l'habitation à loyer modique. Ce programme appuie des projets d'action communautaire destinés aux personnes vivant dans ce type de logement, dont des familles, des jeunes et des personnes âgées. Il sera reconduit pour une deuxième année, soit en 2002-2003.

FAVORISER L'ACCÈS AU LOGEMENT POUR LES JEUNES

Dans son discours sur le budget 2002-2003, le gouvernement annonçait des investissements de près de 500 millions de dollars dans le domaine de l'habitation. Ces sommes assureront la construction de 13 000 nouveaux logements et la rénovation de 27 000 autres sur une période de cinq ans, et cela, en collaboration avec les partenaires municipaux et communautaires de la Société d'habitation du Québec.

Dans le cadre du programme *Rénovation Québec*, les municipalités participantes pourront définir les interventions propres à leur réalité démographique et socioéconomique. La Société d'habitation du Québec entend promouvoir auprès des municipalités les besoins particuliers des jeunes familles quant à l'accès à une première propriété.

La Société soutiendra également des projets de logement communautaire en milieu urbain, à l'intention de jeunes migrants. Fruit de l'initiative d'organismes communautaires œuvrant auprès des jeunes, ces projets permettront d'offrir de façon temporaire un premier toit à de jeunes adultes engagés sur le marché du travail ou à des étudiantes et étudiants établis hors de leur région.

CHAPITRE 2 POUR DÉVELOPPER LE SENTIMENT D'APPARTENANCE

Le sentiment d'appartenance constitue l'un des éléments clés d'une citoyenneté active chez les jeunes. Il est le signe d'une société démocratique, ouverte et accueillante, dans laquelle chaque citoyenne et citoyen, peu importe son âge, trouve son propre espace pour participer au rayonnement de son milieu. La participation sociale est également un élément clé du développement personnel des jeunes ; elle peut jouer fréquemment un rôle préventif lorsque ceux-ci connaissent des problèmes de détresse psychologique. Elle leur permet, en outre, d'acquérir une somme d'expérience qui leur sera utile tout au long de leur vie d'adulte.

Pour éviter le décrochage social, il faut donc favoriser la participation sociale des jeunes Québécoises et Québécois. Ces derniers, par l'entremise de différents organismes, participent déjà aux débats qui animent la collectivité. Ils sont toutefois peu représentés au sein des instances de concertation et de décision, que ce soit à l'échelle locale, régionale ou nationale. Or, c'est dans ces lieux que sont abordées les questions qui touchent les jeunes et qui ont des conséquences sur leur situation actuelle ou future. À cet égard, la promotion de la participation bénévole auprès des jeunes s'avère fondamentale pour que s'actualise leur participation aux différents véhicules de la société civile, si essentiels au développement des collectivités. C'est pourquoi il nous faut promouvoir diverses avenues susceptibles d'encourager les jeunes générations à s'engager à tous les paliers décisionnels de la société.

AMORCER DE NOUVELLES INITIATIVES

Favoriser le sentiment d'appartenance signifie s'ouvrir aux jeunes dans tous les domaines de la vie collective, et ce, dans chacune des régions du Québec. Le Plan d'action jeunesse 2002-2005 entend mobiliser l'ensemble des jeunes des régions autour d'actions qui leur permettront de donner leur pleine mesure en prenant part aux décisions qui les concernent. Les jeunes pourront ainsi contribuer au renforcement des régions par la prise en main de leur développement socio-économique.

Partenaires privilégiés du gouvernement, les forums jeunesse régionaux verront leur rôle et leurs responsabilités s'accroître durant tout le processus de réalisation du plan d'action. Le plan d'action permettra ainsi de soutenir l'engagement des jeunes dans leur communauté respective, tout en s'assurant que leurs initiatives soient bien accueillies et qu'on leur offrira les moyens de les réaliser.

DES JEUNES ENGAGÉS DANS LEUR MILIEU

SOUTENIR UNE PLUS GRANDE PARTICIPATION DES FORUMS JEUNESSE RÉGIONAUX

Les forums jeunesse régionaux ont été créés dans la foulée du Plan d'action jeunesse 1998-2001. Les conseils régionaux de développement de l'ensemble des régions, ainsi que ceux des communautés criées et inuites, ont jusqu'ici constitué des structures de concertation réunissant des jeunes engagés dans les divers aspects

du développement de la jeunesse régionale. Les connaissances acquises par les forums jeunesse quant à la situation et aux besoins des jeunes de leur région respective, ainsi que les liens qu'ils ont établis et qu'ils maintiennent avec les intervenants locaux et régionaux, en font des partenaires de première importance pour le gouvernement du Québec.

Le SAJ bonifiera le soutien financier qu'il accorde aux forums, afin qu'ils poursuivent leur mission et qu'ils puissent se charger de nouvelles responsabilités. Rappelons qu'en vertu de leurs présents mandats, ces derniers doivent :

- favoriser la représentation des jeunes en région ;
- assurer la concertation entre les représentants des jeunes en région et les partenaires régionaux ;
- exercer un rôle conseil en matière de jeunesse ;
- collaborer à la gestion du Fonds jeunesse Québec.

Pour remplir leurs nouvelles responsabilités, les forums jeunesse devront :

- collaborer à la mise en œuvre des mesures du Plan d'action jeunesse les concernant ;
- assurer des services d'information et de référence aux jeunes de leur région ;
- renforcer la concertation nationale ;
- gérer un nouveau fonds régional d'investissement jeunesse.

La collaboration des forums jeunesse régionaux à la mise en œuvre des mesures du Plan d'action jeunesse

Dans le cadre du plan d'action, les forums jeunesse seront invités à jouer un rôle de plus en plus important dans leur région. C'est pourquoi plusieurs mesures du plan d'action seront mises en œuvre en associant les forums jeunesse aux démarches comportant un volet régional.

Information et référence

Le budget des forums jeunesse sera augmenté de 2 250 000 \$ étalés sur trois ans afin de répondre aux besoins des jeunes qui désirent obtenir de l'information sur les divers groupes et organismes jeunesse de leur région, ainsi que sur les programmes et services gouvernementaux qui leur sont accessibles sur une base régionale ou locale. On examinera la possibilité de relier les forums jeunesse au SAJ par divers liens technologiques et de télécommunication, leur assurant ainsi un accès privilégié à l'ensemble des outils qui seront développés par le Secrétariat, par exemple le *Répertoire des programmes jeunesse*.

En outre, les forums jeunesse seront appelés à réfléchir à la façon d'assurer des services d'information et de référence sur une base locale en s'appuyant sur les ressources déjà existantes, tels les carrefours jeunesse-emploi.

Renforcer la concertation nationale des forums jeunesse régionaux

Afin d'accentuer l'interaction et le dynamisme des forums jeunesse, le gouvernement consacrera 600 000 \$ pendant trois ans pour renforcer les mécanismes de concertation nationale instaurés à leur intention. Cette concertation nationale contribuera à accentuer l'action des forums par le partage d'information, ainsi que le développement de moyens d'intervention communs, propices à la réalisation de leurs mandats. La table de concertation des forums jeunesse régionaux constituera ainsi un interlocuteur privilégié du ministre responsable de la jeunesse et du Secrétariat à la jeunesse.

FAVORISER LE RETOUR DES JEUNES EN RÉGION

Le dépeuplement de plusieurs régions, situées en dehors des territoires environnant les grands centres que sont Québec et Montréal, suscite depuis longtemps de grandes inquiétudes. L'exode des jeunes, qui est un facteur important de ce phénomène, demeure une préoccupation majeure pour le gouvernement et ses partenaires. Des données statistiques, dévoilées récemment par le Conseil permanent de la jeunesse, renforcent ce constat et témoignent de l'urgence d'agir.

Dans ce contexte plutôt préoccupant, tout n'est pas négatif. Même si 50 % des jeunes Québécoises et Québécois quittent le bercail pour étudier et 20 % pour travailler, tous n'ont pas renoncé, pour autant, à vivre en région. En effet, 62 % des Québécois ayant quitté leur région natale pour le travail ou les études affirment qu'ils y retourneraient si les conditions d'emploi le permettaient.

C'est sur l'expression de cette volonté et de cette détermination qu'entend s'appuyer le gouvernement pour arrêter une stratégie visant à favoriser le retour des jeunes en région. Pour ce faire, il compte sur l'expertise développée par «Place aux jeunes», dont la mission exprime clairement la volonté de «lutter contre l'exode et d'influencer la migration des jeunes qualifiés au profit de l'ensemble des régions du Québec».

Les éléments de la stratégie devant favoriser le retour des jeunes en région seront annoncés à l'occasion du *Rendez-vous national des régions*, en novembre 2002.

UN MILIEU QUI SOUTIENT LES INITIATIVES DES JEUNES

CRÉER UN FONDS RÉGIONAL D'INVESTISSEMENT JEUNESSE

Pour appuyer le développement de projets locaux et régionaux, le gouvernement confiera la gestion d'un fonds régional d'investissement jeunesse aux forums jeunesse régionaux, qui pourront, à cette fin, bénéficier de l'expertise des conseils régionaux de concertation et de développement. Dans la perspective de renforcer les régions, le gouvernement accorde ainsi aux forums jeunesse un outil supplémentaire afin de favoriser la prise en main par les jeunes de leur développement.

Le SAJ prévoit consacrer une enveloppe de 5 millions de dollars à ce fonds, en 2003-2004, et de 10 millions en 2004-2005. Ces ressources réparties entre les régions permettront de financer des actions sectorielles locales et régionales. Elles contribueront également à l'avancement

de stratégies régionales de développement de la jeunesse qui pourront faire l'objet d'ententes spécifiques.

Les forums jeunesse régionaux se partageront également une enveloppe de 1,7 million de dollars répartie sur trois ans afin de procéder à l'embauche de ressources spécialisées, qui permettront d'améliorer le soutien accordé aux promoteurs et d'augmenter la capacité des forums de traiter les dossiers qui leur sont soumis.

VÉHICULER LES PRÉOCCUPATIONS DES JEUNES AU SEIN DES CONFÉRENCES ADMINISTRATIVES RÉGIONALES

Les conférences administratives régionales contribuent à la coordination des activités sectorielles des ministères en réunissant l'ensemble des partenaires gouvernementaux sur leur territoire. Elles constituent ainsi une structure privilégiée pour assurer la cohérence de l'action gouvernementale en région.

En privilégiant cette mesure, le ministère des Régions entend s'assurer que les préoccupations au regard des jeunes soient véhiculées au sein des conférences administratives régionales. Pour ce faire, le sous-ministre adjoint fera le lien entre le SAJ et les conférences.

D'AUTRES INITIATIVES (COUPS DE POUCE)

SOUTENIR LE CONSEIL DES JEUNES DES PREMIÈRES NATIONS DU QUÉBEC ET DU LABRADOR

Afin de soutenir, dans sa mission de concertation et de représentation des jeunes de dix nations autochtones, le Conseil des jeunes des Premières Nations du Québec et

du Labrador, formé à la suite d'un engagement du Sommet du Québec et de la jeunesse, le Secrétariat aux affaires autochtones et le SAJ lui verseront une subvention annuelle de 100 000 \$ pour la durée de son plan d'action.

ANIMER LE LOISIR ET LE SPORT EN MILIEU AUTOCHTONE

Pour pallier certaines difficultés que vivent les jeunes Autochtones, le SAJ, le Secrétariat aux affaires autochtones et le Secrétariat au loisir et au sport investiront 984 000 \$, au cours des trois prochaines années, pour soutenir l'embauche, par l'entremise des conseils de bande, de coordonnatrices ou de coordonnateurs en loisir et en sport. Le but visé est d'assurer la conception, le développement et l'organisation d'un programme de sport et de loisir à l'intention des membres des communautés en cause et, plus particulièrement, des jeunes. Ce programme sera mis en œuvre à titre de projet pilote.

APPUYER L'ACTION JEUNESSE DE FEMMES AUTOCHTONES DU QUÉBEC

L'organisme Femmes autochtones du Québec se consacre à la promotion et à la défense des intérêts des femmes d'ascendance autochtone au Québec. Le SAJ lui versera, à compter de 2002-2003, une subvention de 70 000 \$ répartie sur deux ans afin d'embaucher une personne chargée spécifiquement du dossier des jeunes Autochtones.

IMPLANter UN PROGRAMME CONJUGUANT LOISIR ET TRAVAIL

Le Secrétariat au loisir et au sport a rendu public, en avril 2002, un nouveau programme conjuguant loisir et

travail qui vise notamment à favoriser l'insertion socio-professionnelle des jeunes par l'animation en loisir au sein de leur communauté locale. L'implantation progressive du programme s'effectuera à compter de l'année financière 2002-2003. Les sommes investies permettront d'engager de jeunes animatrices et animateurs en loisir qui assureront l'encadrement. Ces derniers pourront eux-mêmes bénéficier d'un soutien favorisant la reconnaissance de leurs compétences, lesquelles feront l'objet d'une attestation officielle émise par la Fédération québécoise des centres communautaires de loisirs.

MULTIPLIER LES ÉCHANGES DE JEUNES EN MILIEU SCOLAIRE

Pour développer un véritable sentiment d'appartenance chez les jeunes, le ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration a déjà mis sur pied un programme qui soutient la structure des échanges à l'intention des élèves du dernier cycle du primaire et de ceux du secondaire. En 2000-2001, plus de 2000 élèves ont pu connaître d'autres régions que la leur et se familiariser avec les réalités vécues par les jeunes de ces régions. La bonification de l'enveloppe budgétaire consacrée à ce programme, conjuguée au partenariat établi avec les commissions scolaires, les associations du secteur de l'éducation et les établissements scolaires, permettra à plus de jeunes originaires d'un plus grand nombre de régions de se sensibiliser à la diversité québécoise.

ÉLARGIR LA SEMAINE D'ACTION CONTRE LE RACISME

Les activités de la Semaine d'action contre le racisme visent à sensibiliser la population, et particulièrement les jeunes, aux méfaits de l'intolérance et du racisme

dans la société. Ces activités se tiennent principalement à Québec et Montréal, et seront étendues à d'autres villes du Québec.

PUBLIER UN GUIDE D'INTERVENTION SUR LES JEUNES ET LES MILIEUX RURAUX

La rétention et le retour des jeunes en milieu rural constituent un défi considérable au regard du développement des communautés rurales. Afin d'informer la population sur cette question, le ministère des Régions entend préparer, pour l'année 2002-2003, un guide d'intervention sur les jeunes et les milieux ruraux.

RAPPROCHER LES JEUNES DU QUÉBEC ET CEUX DES COMMUNAUTÉS FRANCOPHONES ET ACADIENNES DU CANADA

Afin de rapprocher les jeunes du Québec et ceux des communautés francophones et acadiennes du Canada, conformément aux objectifs de la Politique du Québec à l'égard des communautés francophones et acadiennes du Canada, le gouvernement compte accroître de façon appréciable les échanges, la collaboration et le partenariat entre ces jeunes en mettant sur pied des projets concrets. Un tel rapprochement favorisera le maintien et l'épanouissement de la langue et de la culture françaises, particulièrement dans les communautés francophones et acadiennes de l'extérieur du Québec. Cette mesure associera, notamment, les forums jeunesse régionaux et la Fédération de la jeunesse canadienne française dans les domaines suivants : la culture, les communications, le loisir et le sport, l'éducation, l'économie, ainsi que la santé et les services sociaux.

POURSUIVRE LES ACTIONS AMORCÉES DEPUIS L'ADOPTION DE LA POLITIQUE QUÉBÉCOISE DE LA JEUNESSE

ASSOCIER LES JEUNES AU DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL

La politique de la ruralité, rendue publique par le ministère des Régions, en décembre 2001, vise notamment à mettre en œuvre des actions favorisant l'établissement de jeunes en région. Or, pour que ces derniers puissent participer activement au développement de leur communauté, il convient de leur en donner l'occasion et de les encourager dans cette voie.

ÉTABLIR DES ENTENTES SPÉCIFIQUES SUR LA JEUNESSE

Les ententes spécifiques de régionalisation sont établies entre un conseil régional de développement et un ou plusieurs ministères ou organismes gouvernementaux, afin de mettre en œuvre les priorités régionales de développement inscrites dans les ententes-cadres. Le ministère des Régions contribuera à adapter les interventions régionales aux besoins de chacune des régions du Québec par la promotion d'ententes spécifiques sur la jeunesse et en assurant le soutien nécessaire à leur conclusion. Pour sa part, le SAJ appuiera les forums jeunesse régionaux afin qu'ils continuent de jouer un rôle clé en ciblant les problèmes vécus par les jeunes de leur région et en élaborant des stratégies et des plans susceptibles d'y répondre.

MAINTENIR LES ACQUIS EN MATIÈRE DE PISTES CYCLABLES

Le ministère des Transports du Québec alloue 2 millions de dollars par année pour financer la moitié du coût d'entretien de la route verte. Ce projet, propice à l'amélioration de la qualité de vie et à un environnement sain, favorise la pratique sportive. Bien qu'il ne vise pas spécifiquement les jeunes, il a des effets sur ces derniers puisque le milieu, qui doit contribuer à la moitié de son financement, voit par conséquent, à la constitution d'équipes d'entretien formées de jeunes, notamment durant la période estivale où ils occupent des emplois saisonniers.

METTRE EN COMMUN LES SERVICES DE TRANSPORT DANS LES RÉGIONS RURALES

Afin de susciter le développement de projets favorisant la mise en commun des services de transport dans les régions rurales, le ministère des Transports du Québec est en voie d'adopter un programme accessible à l'ensemble des régions rurales du Québec. À ce programme, doté d'un budget de 10 millions de dollars échelonné sur cinq ans, s'ajoutera la participation financière exigée du monde municipal. Le financement récurrent, sur une période de cinq ans, assurera aux projets un caractère de permanence et permettra de préparer un plan d'intervention réparti sur plusieurs années.

CHAPITRE 3 **POUR FACILITER L'ACCÈS AU MARCHÉ DU TRAVAIL ET AMÉLIORER LA QUALITÉ DE LA VIE PROFESSIONNELLE**

La participation à la vie économique constitue une dimension importante d'une citoyenneté pleine et entière. Elle permet d'acquérir une autonomie financière, de réaliser des projets et de jouer un rôle actif dans le développement de la société. Les mesures associées à l'orientation *Faciliter l'accès au marché du travail et améliorer la qualité de la vie professionnelle* visent à encourager chaque jeune Québécoise et Québécois à se réaliser professionnellement et, ainsi, à participer activement au développement de la société. Une préparation adéquate à la vie professionnelle, un meilleur accès à l'emploi et une attention soutenue à l'égard des conditions liées à l'emploi constituent les stratégies qui ont été définies comme moyen d'y parvenir.

En matière de préparation à l'emploi, certains jeunes ne disposent pas des habiletés de base et d'une scolarité suffisante pour intégrer un emploi ou pour s'inscrire dans un programme de formation qualifiante. C'est pourquoi la mise en œuvre de programmes d'insertion, qui offrent aux jeunes des parcours diversifiés et personnalisés, est essentielle. À cet égard, les jeunes visés par le plan d'action de la stratégie de lutte contre la pauvreté recevront une attention toute particulière du gouvernement au cours des prochaines années. Ces jeunes pourront compter sur un appui et une mobilisation sans précédent de l'appareil gouvernemental.

La qualité de la vie au travail et la possibilité de concilier vie familiale et vie professionnelle constituent une priorité gouvernementale en matière de conditions liées à l'emploi.

AMORCER DE NOUVELLES INITIATIVES

Les nouvelles propositions du Plan d'action jeunesse pour faciliter l'accès au marché du travail et améliorer la qualité de la vie professionnelle se regroupent autour des trois grands thèmes suivants : conciliation de la vie familiale et du travail, lutte contre la pauvreté et développement des valeurs entrepreneuriales.

LA CONCILIATION DE LA VIE FAMILIALE ET DU TRAVAIL

Au cours des prochaines années, le gouvernement entend accélérer le développement des centres de la petite enfance, poursuivre les démarches pour la mise sur pied du régime québécois d'assurance parentale et améliorer plus généralement le soutien financier aux familles.

ACCÉLÉRER LE DÉVELOPPEMENT DES CENTRES DE LA PETITE ENFANCE

Le ministère de la Famille et de l'Enfance entend tout mettre en œuvre pour que chaque enfant d'âge préscolaire puisse avoir accès, d'ici 2005, à des services de garde de haute qualité à coût modique.

POURSUIVRE LES DÉMARCHES POUR LA MISE SUR PIED D'UN RÉGIME QUÉBÉCOIS D'ASSURANCE PARENTALE

Le gouvernement du Québec maintient son intention de mettre sur pied un régime québécois de congés parentaux dont les critères d'admissibilité, le niveau des prestations et la flexibilité sont largement supérieurs à celui qui est offert par le gouvernement fédéral. Le gouvernement bénéficie d'ailleurs de l'appui unanime de l'Assemblée nationale ainsi que des partenaires patronaux, syndicaux et sociaux à ce sujet. Le gouvernement fédéral refuse toutefois de reprendre les négociations, suspendues depuis 1997, qui permettraient la mise en œuvre du régime québécois. Devant l'intransigeance du gouvernement fédéral, le Québec s'est adressé à la Cour d'appel pour contester la constitutionnalité des prestations de maternité et des prestations parentales accordées en vertu du régime fédéral d'assurance-emploi.

Le Québec demeure disposé à reprendre les négociations avec le gouvernement fédéral à n'importe quel moment.

Le ministère de la Famille et de l'Enfance, en collaboration avec les ministères et organismes concernés, entend réunir les représentantes et représentants des groupes de jeunes afin de partager l'information disponible et de préciser les besoins des jeunes en cette matière. Ces rencontres de travail permettront d'analyser les avenues qui pourraient permettre au gouvernement du Québec de faire évoluer ce dossier auprès du gouvernement fédéral.

Cependant, le gouvernement du Québec reconnaît que ce sont les jeunes, chez qui l'on retrouve un grand nombre de travailleuses et travailleurs autonomes, de travailleuses

et travailleurs à temps partiel ou occasionnel, qui sont les plus touchés par l'absence de soutien lors d'une naissance, puisqu'ils ne sont actuellement pas couverts par le programme fédéral. Le gouvernement entend agir et dégager des solutions en concertation avec les représentantes et représentants des groupes de jeunes afin de répondre à leurs besoins. À cet égard, un échéancier de travail sera convenu avec les groupes concernés et les résultats de ces travaux seront transmis à la ministre d'État à la Solidarité sociale, à la Famille et à l'Enfance d'ici au 16 décembre 2002.

SOUTENIR LES JEUNES FAMILLES

Le Plan concerté pour les familles du Québec place la conciliation des responsabilités professionnelles et familiales au cœur de ses priorités. Sa stratégie comprend différents moyens pour atteindre cet objectif, dont :

- la sensibilisation des milieux de travail à l'importance de la conciliation ;
- l'émergence d'un mouvement de concertation et de réseautage à l'échelle nationale, régionale et locale ;
- la diffusion, dans les entreprises et les organisations syndicales, ainsi qu'auprès des représentantes et des représentants des milieux de travail, de l'information sur la conciliation famille-travail ;
- la réalisation d'enquêtes et d'analyses auprès d'entreprises des divers secteurs d'activité et de différentes tailles sur les moyens mis en œuvre pour faciliter la conciliation ;
- la mise à la disposition des entreprises, des organisations syndicales et des personnes représentant

les travailleuses et travailleurs d'une équipe de conseillères et de conseillers spécialistes de la conciliation famille-travail ;

- un soutien financier aux petites et moyennes entreprises où le personnel et l'employeur agiront de concert dans des projets portant sur la conciliation famille-travail.

Ces mesures du plan concerté totalisent près de 6,3 millions de dollars pour les cinq années se terminant en 2005-2006.

LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

Le gouvernement entend déployer rapidement sa stratégie nationale de lutte contre la pauvreté afin, notamment, de favoriser le développement du potentiel des personnes en cause, de renforcer le filet de sécurité sociale et économique, d'améliorer l'accès à l'emploi et de valoriser le travail. En ce qui concerne plus particulièrement les jeunes, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale entend reconduire son programme *Solidarité jeunesse*, améliorer les services aux jeunes et assurer la complémentarité et la continuité de l'offre de services. De plus, des actions concrètes viseront à favoriser la réussite et la persévérance scolaires, la formation continue et l'insertion socioprofessionnelle.

RECONDUIRE LE PROGRAMME SOLIDARITÉ JEUNESSE ET AMÉLIORER LES SERVICES

Solidarité jeunesse, mis sur pied par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, sera reconduit du 1^{er} avril 2003 au 31 mars 2008 grâce aux sommes allouées à l'intérieur de la Stratégie nationale de lutte

contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Les trois grandes innovations responsables du succès de *Solidarité jeunesse* sont fondées sur un cadre d'intervention personnalisé offert aux jeunes, sur un arrimage entre les services et sur une mobilisation permanente des communautés.

Le *Forum solidarité jeunesse*, prévu à l'automne 2002, permettra de tracer le bilan du programme à l'issue de ses deux années d'expérimentation, de suggérer des pistes d'action pour améliorer l'offre de services destinée aux jeunes de 16 à 24 ans et de partager des initiatives locales innovatrices en matière de jeunesse, ainsi que les conclusions des différents projets satellites de *Solidarité jeunesse*.

ASSURER LA COMPLÉMENTARITÉ ET LA CONTINUITÉ DE L'OFFRE DE SERVICES

S'appuyant sur l'approche privilégiée par *Solidarité jeunesse* et sur le constat que la qualification et la formation continue demeurent des atouts précieux pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale entend mettre sur pied, avec ses partenaires, un mécanisme qui assurera la complémentarité et la continuité de l'offre de services destinée aux jeunes. Ainsi, les ministères et les organismes concernés par cette réalité seront invités à unir leur force à l'occasion d'un nouvel *engagement de solidarité* pour favoriser le raccrochage scolaire et social des jeunes sous-scolarisés, selon une approche intégrée et adaptée aux divers besoins des jeunes, notamment en matière de services sociaux, d'éducation, d'aide à l'emploi et d'action communautaire, assurant ainsi un véritable continuum de services aux jeunes. Cet

engagement s'inscrira dans la foulée des moyens déployés pour permettre un meilleur accès et une meilleure continuité des services offerts aux jeunes.

FAVORISER L'INSERTION PROFESSIONNELLE

Au regard du Plan d'action de l'éducation des adultes et de la formation continue, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et le ministère de l'Éducation contribuent, en collaboration avec leurs partenaires, à mettre sur pied des actions concrètes pour favoriser la réussite et la persévérance scolaires, la formation continue, la qualification et l'insertion socioprofessionnelle des jeunes de 16 à 24 ans, notamment.

En plus des mesures et des programmes réguliers d'insertion socioprofessionnelle et de formation, Emploi-Québec prévoit rejoindre davantage de jeunes en leur offrant des services de qualité, adaptés à leurs besoins. Il interviendra particulièrement dans le cadre du programme *Jeunes Volontaires*, du Régime d'apprentissage en milieu de travail et de la mesure Subvention salariale, par son volet « Première expérience de travail », destinés aux jeunes diplômées et diplômés qui éprouvent des difficultés à trouver un emploi en rapport avec leur formation.

Afin de soutenir la formation des jeunes mères, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et le ministère de l'Éducation rendront disponible une formation adaptée à celles qui désirent continuer ou reprendre leurs études secondaires. Cette formation sera accessible à 700 jeunes femmes de plus et dans deux fois plus de

commissions scolaires qu'elle ne l'est à l'heure actuelle (programme *Ma place au soleil*).

LE DÉVELOPPEMENT DES VALEURS ENTREPRENEURIALES

L'entrepreneuriat est un puissant moteur du développement économique. Tout en stimulant la création d'emplois, il contribue à développer chez les travailleuses et travailleurs des attitudes, comme le sens de l'initiative et le goût d'innover qui favorisent la croissance des entreprises. Il existe plusieurs programmes visant à promouvoir l'esprit d'entrepreneuriat, à soutenir le démarrage et le développement d'entreprises ainsi qu'à assurer le suivi auprès des jeunes entrepreneurs.

ENGAGER LE QUÉBEC DANS LA DÉCENNIE DE L'ENTREPRENEURIAT JEUNESSE

Le gouvernement du Québec reconnaît que la promotion de la culture entrepreneuriale et le développement de l'entrepreneuriat sont essentiels au développement socioéconomique du Québec et de l'ensemble de son territoire. Cette reconnaissance confirme l'importance du développement endogène en ce qui a trait à la création de la richesse dans les régions et à la nécessité pour le gouvernement de l'encourager.

Toutefois, malgré les efforts déployés au cours des dernières années par le gouvernement du Québec, force est de constater que le contexte socioéconomique difficile et parfois dramatique qui prévaut dans certaines régions ou au sein de certaines communautés est largement aggravé par l'absence d'un tissu entrepreneurial

fort, capable de contrer les effets pervers d'une concurrence exigeante dans un contexte de mondialisation et de libéralisation du commerce ou, encore, de fermeture d'une usine ou de déménagement d'un employeur.

L'engagement d'agir

Fort de ce constat, qui semble d'ailleurs confirmé par plusieurs études sérieuses, le gouvernement a décidé de réagir. Ainsi, la *Décennie de l'entrepreneuriat jeunesse* se veut un vaste projet visant à favoriser le développement d'une véritable culture de l'entrepreneuriat et la promotion des valeurs que celui-ci véhicule sur l'ensemble du territoire québécois.

Pour ce faire, le gouvernement du Québec a décidé de miser sur l'incontournable contribution de la jeunesse au développement de l'entrepreneuriat québécois. Ce vaste projet exige un engagement gouvernemental clair et non équivoque.

Les axes d'intervention

- L'école, un élément essentiel du renforcement de la culture entrepreneuriale

L'école demeure certainement le lieu privilégié pouvant permettre aux jeunes d'assimiler les valeurs entrepreneuriales. Toute stratégie visant à renforcer la culture entrepreneuriale devra nécessairement amorcer une réflexion sur les éléments suivants : la formation des maîtres ; le renforcement des actions pédagogiques visant à initier les jeunes du primaire et du secondaire

à l'entrepreneuriat ; une formation mieux adaptée aux besoins des futurs et des nouveaux entrepreneurs ; la bonification des activités parascolaires existantes.

- Une contribution de l'entreprise

Les entreprises existantes sont elles-mêmes, et depuis toujours, un facteur important du développement de l'entrepreneuriat et de la création d'entreprises. En ce qui a trait à l'entrepreneuriat chez les jeunes, elles offrent un bassin de possibilités d'affaires qui doivent être encouragées. C'est dans cet esprit que le Plan d'action jeunesse 2002-2005 entend cibler des moyens permettant, notamment, de favoriser le rapprochement de l'école et de l'entreprise, de promouvoir la pratique du mentorat et d'encourager la création d'entreprises par l'essaimage.

- Un soutien adéquat aux jeunes entrepreneurs

Une stratégie visant au renforcement du tissu entrepreneurial québécois et misant sur l'apport de la jeunesse doit accompagner les jeunes entrepreneurs à l'étape la plus critique de leur projet. Selon la documentation scientifique, cette période se situe entre 0 et 5 ans. Dans un tel contexte, il devient nécessaire que la nouvelle stratégie, durant ce court laps de temps, se centre sur les objectifs suivants : assurer la cohérence et l'efficacité des mesures existantes, fournir des moyens adaptés aux besoins des futurs et nouveaux entrepreneurs, et renforcer l'expertise des investisseurs locaux et régionaux.

En conséquence

Dans le but de lui permettre de définir les actions et les moyens les plus pertinents pour atteindre les objectifs énoncés plus haut, tout en s'assurant la collaboration de l'ensemble de ses partenaires, le gouvernement du Québec entend :

- confier au ministre responsable de la jeunesse la coordination, l'élaboration et la mise en œuvre d'une véritable stratégie gouvernementale du développement de l'entrepreneuriat jeunesse qui devra définir l'action gouvernementale sur une perspective de dix ans.

À cet effet, le ministre mettra sur pied un comité conseil chargé de soutenir son action au regard de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi de la stratégie en veillant à :

- entreprendre une consultation auprès des principaux intervenants des secteurs gouvernementaux et du réseau québécois de l'entrepreneuriat ;
- cibler, explorer et interroger les expériences d'ici et d'ailleurs les plus susceptibles d'inspirer l'activité en cours.

D'AUTRES INITIATIVES (COUPS DE POUCE)

PROMOUVOIR ET SOUTENIR L'ENTREPRENEURIAT : DES ACTIONS CIBLÉES

Le ministère des Régions consacrera 200 000 \$ pour mettre sur pied une série d'actions qui permettront de promouvoir et de soutenir l'entrepreneuriat jeunesse. Plus particulièrement, ces actions permettront de :

- soutenir la création d'un volet jeunesse à l'intérieur du Programme d'appui à des initiatives en entrepreneurship ;
- contribuer à la promotion du mentorat, notamment par la participation au financement du réseau de parrainage de la Fondation de l'entrepreneurship ;
- rendre l'aide financière accessible à un plus grand nombre de jeunes entrepreneurs ;
- promouvoir la culture entrepreneuriale dans les écoles.

Dans le cadre de la Politique nationale de la ruralité, deux autres mesures favoriseront l'entrepreneuriat jeunesse :

- le volet acquisition d'une entreprise dans le cadre de l'activité Jeunes Promoteurs ;
- le volet favorisant la relève au sein des entreprises existantes dans le cadre du Fonds local d'investissement.

DÉTERMINER DES PISTES DE SOLUTION POUR SATISFAIRE AUX BESOINS DE PROTECTION DE JEUNES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS

Un comité d'experts, mandaté par le ministre d'État aux Ressources humaines et au Travail, déterminera les besoins de protection des personnes qui vivent une situation de travail non traditionnelle, notamment les travailleuses et les travailleurs autonomes, les employés à temps partiel ou sur appel, ainsi que ceux qui ont un lien avec une agence de placement ou qui exercent toute autre forme de travail non traditionnelle. Le comité devra proposer des moyens pour répondre à leurs besoins et remettre un rapport final de ses travaux en décembre 2002.

RÉPONDRE AUX NOUVEAUX BESOINS DES PERSONNES SALARIÉES

Le ministère du Travail a mené, en mai et en juin 2002, une consultation sur un projet de révision de la *Loi sur les normes du travail* auprès d'une quarantaine d'organismes afin de mieux répondre aux nouveaux besoins des personnes salariées, tels la conciliation du travail avec les responsabilités parentales et familiales, l'élargissement du champ d'application de la loi (levée de certaines exceptions) et l'accès et l'efficacité des recours. Les résultats de cette consultation seront intégrés dans des mesures législatives prévues à l'automne 2002.

METTRE SUR PIED DES CHANTIERS URBAINS POUR LES JEUNES À LA VILLE DE QUÉBEC

Le Secrétariat à la jeunesse, Emploi-Québec et plusieurs partenaires locaux se sont associés à la Ville de Québec afin de mettre sur pied un premier chantier urbain dans le secteur des Rivières. Ce type d'expérience permettra à plusieurs jeunes de 16 à 24 ans d'effectuer des apprentissages liés au marché du travail et à leur engagement comme citoyens, et de bénéficier, ainsi d'une expérience de travail rémunérée tout en participant à des activités culturelles, de sport, de loisir ou, encore, d'entraide. Cela représente une occasion unique pour ces jeunes de contribuer à la mise en valeur de leur nouveau milieu de vie et de construire leur propre identité.

POURSUIVRE LES ACTIONS AMORCÉES DEPUIS L'ADOPTION DE LA POLITIQUE QUÉBÉCOISE DE LA JEUNESSE

ASSURER LA QUALIFICATION DE JEUNES DE 16 À 19 ANS DES CENTRES JEUNESSE DU QUÉBEC PAR L'ENTREMISE D'UN PROJET D'INTERVENTION INTENSIVE

Annoncé à l'automne 2001, le projet d'intervention intensive est le fruit d'un partenariat entre l'Association des centres jeunesse, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et le ministère de la Santé et des Services sociaux. Il permettra de qualifier une soixantaine de jeunes pris en charge par les centres jeunesse ou de leur trouver un emploi. Cette intervention d'une durée de trois ans, qui s'arrimera aux projets *Solidarité jeunesse* et *Ma place au soleil*, est assortie d'un budget de 900 000 \$ réparti sur trois ans.

INTENSIFIER L'ACCÈS AU PROGRAMME D'APPRENTISSAGE EN MILIEU DE TRAVAIL

La mise en œuvre du Programme d'apprentissage en milieu de travail est réalisée par Emploi-Québec, en collaboration avec les comités sectoriels de main-d'œuvre. Ce programme donnera accès à une certification officielle décernée par Emploi-Québec et inscrite dans un registre d'État. Au cours de la première année, quelque 2000 travailleuses et travailleurs participeront à ce programme, soit une hausse de 500 personnes par année.

RÉALISER DES RECHERCHES SUR LA STABILISATION DE L'EMPLOI

Emploi-Québec, par l'entremise du programme de subvention à la recherche appliquée du Fonds national de formation de la main-d'œuvre, soutiendra la réalisation de recherches destinées à définir des moyens d'action appropriés pour favoriser le maintien et la stabilisation de l'emploi.

ASSURER LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DES JEUNES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS

La Commission de la santé et de la sécurité du travail a adopté un plan d'action jeunesse 2001-2004 qui a reçu l'appui des partenaires patronaux et syndicaux. Ce plan comporte plusieurs mesures clés pour sensibiliser les

employeurs et leur personnel à la prise en charge de la prévention, ainsi qu'à la nécessité de la formation et de l'information, de manière à permettre aux jeunes travailleuses et travailleurs d'accomplir leurs tâches de manière sécuritaire. De nouvelles mesures seront mises en application, en 2002 et en 2003, ce qui représente un investissement de près de un million de dollars par année. Mentionnons également à ce chapitre le soutien aux centres de formation professionnelle et technique et la diffusion, auprès des employeurs, de la trousse « L'employé de 24 ans et moins dans mon entreprise ».

CHAPITRE 4 POUR ASSURER LA RELÈVE

Faire le choix de la relève, permettre aux jeunes de développer leur plein potentiel, c'est en quelque sorte créer les conditions qui favoriseront leur épanouissement et leur capacité d'occuper une place active dans la société. C'est également garantir à notre collectivité une source de vitalité, de dynamisme et de créativité.

Dans la société québécoise d'aujourd'hui, comme dans toutes les sociétés axées sur le savoir, faire place aux jeunes est une condition incontournable de leur développement social, culturel et économique. L'orientation de la politique québécoise de la jeunesse *Engager la société dans une culture de la relève*, témoigne de l'importance de faire plus de place aux jeunes, et ce, dans tous les milieux. Les acteurs sociaux et le gouvernement bénéficient d'une référence en ce domaine grâce aux axes d'intervention définis dans la présente orientation. Engager la société dans une culture de la relève, c'est notamment faire de l'éducation une priorité collective, s'assurer que l'ensemble de la collectivité développe des liens intergénérationnels respectueux et entretenir un souci constant du développement durable dans nos modes de fonctionnement. C'est également garantir aux jeunes une place dans les lieux décisionnels et d'influence, et s'assurer de l'intégration de la relève et de la planification de la main-d'œuvre.

Les jeunes Québécoises et Québécois méritent qu'on leur réserve une place de choix dans nos institutions publiques.

La préoccupation constante qui incombera au gouvernement, au regard de l'éducation, durant les prochaines décennies témoigne de cet engagement envers la jeunesse, tout comme la préoccupation de faire un pas de plus vers une réelle intégration de la relève dans la société.

AMORCER DE NOUVELLES INITIATIVES

Par les mesures qu'il préconise, le Plan d'action jeunesse 2002-2005 traduit la volonté du gouvernement de contribuer à l'instauration d'une culture de la relève au sein de la société québécoise. Ainsi, certaines mesures visent à accroître la présence des jeunes dans les organismes publics, tant au palier municipal, régional que national, afin qu'eux aussi puissent contribuer à l'amélioration des services rendus à tous.

Par ailleurs, le gouvernement continuera de soutenir la réussite scolaire en améliorant les conditions dans lesquelles les jeunes acquièrent la formation qui les prépare à joindre les rangs de la population active.

LA PRÉSENCE DES JEUNES DANS LE SECTEUR PUBLIC

RAJEUNIR LA FONCTION PUBLIQUE QUÉBÉCOISE

Renouveler la fonction publique afin d'être toujours en mesure d'offrir à la population, de façon continue, des services de qualité constitue une priorité du gouvernement.

Les nombreux départs à la retraite prévus au cours des prochaines années, la volonté d'augmenter la présence des jeunes dans la fonction publique et le fait que les possibilités de carrière leur sont encore plutôt méconnues, voilà autant de préoccupations qui poussent le gouvernement à agir sans tarder. En faisant une plus grande place aux jeunes, dans le contexte où la modernisation et l'amélioration des services à la population sont au cœur de ses activités, le gouvernement souhaite mieux refléter la diversité de la société québécoise.

Ainsi, à la lumière des recommandations du comité de travail créé en juin 2001, le gouvernement s'est engagé à concevoir un plan d'action dont le principal objet est le rajeunissement de l'effectif de la fonction publique. Il a donc préconisé des mesures d'accueil, d'embauche, d'intégration et de développement qui visent à augmenter le nombre de jeunes dans la fonction publique au cours des cinq prochaines années.

Faire connaître la fonction publique aux jeunes

Les jeunes sont peu au courant des possibilités de carrière et de la diversité qu'offre la fonction publique. Afin de mieux leur faire connaître la fonction publique, des activités de promotion se dérouleront à l'occasion des campagnes de recrutement étudiant, dont des « journées carrière » et des dîners-conférences. En outre, une collaboration plus étroite avec les services de placement des établissements d'enseignement sera établie, tandis que des personnes représentant la fonction publique feront le tour de ces établissements

pour promouvoir les carrières au sein de l'appareil gouvernemental.

Pour intéresser les plus jeunes, soit les élèves du secondaire, à faire carrière dans la fonction publique, 75 000 \$ seront versés annuellement par le gouvernement afin de soutenir le programme *Jeune fonctionnaire d'un jour* dans toutes les régions du Québec. Ce programme permet aux élèves du secondaire d'effectuer un stage d'une journée dans la fonction publique. Pour l'année 2002-2003, le nombre de stages prévus devrait se situer autour de 500, pour atteindre les 2 500 en 2004-2005.

Embaucher des jeunes

Le recrutement étudiant est l'une des voies privilégiées pour répondre aux besoins en personnel des ministères et des organismes au cours des prochaines années. Le recrutement étudiant se poursuit aux niveaux universitaire et collégial. Au secondaire, une première expérience a été lancée en 2002 et se poursuivra, chaque année, auprès des finissantes et des finissants des établissements qui offrent des formations professionnelles visant à combler les emplois de soutien et d'ouvriers.

De plus, le processus de recrutement étudiant sera simplifié et facilité par le travail d'une équipe, *Recrutement Québec*, chargée de coordonner et d'organiser les concours de recrutement étudiant partout au Québec. Les liens privilégiés et constants que cette équipe entretiendra avec les milieux scolaires permettront au gouvernement d'acquérir une meilleure connaissance de la population étudiante ciblée, et ce, afin d'être en mesure d'adapter ses modes de recrutement.

Enfin, le gouvernement a fixé aux ministères et aux organismes des objectifs annuels de recrutement de jeunes, soit 65 % en 2002-2003, 70 % en 2003-2004 et 75 % en 2004-2005.

Offrir des emplois en cours d'études

En vue de fidéliser les étudiantes et étudiants à la fonction publique, des mesures seront mises en œuvre pour leur permettre d'occuper un emploi et d'effectuer des stages pendant leurs études. Un montant de 600 000 \$, soit 30 % du budget annuel, est ainsi prévu pour offrir plus de stages en région. Un ministère pourra désormais réembaucher une étudiante ou un étudiant d'un été à l'autre et lui offrir un emploi à temps partiel pendant l'année scolaire ou, encore, proposer à une personne stagiaire de poursuivre son travail durant l'été ou à temps partiel pendant ses d'études.

Intégrer et former les jeunes fonctionnaires

Afin de permettre aux nouvelles recrues de se familiariser avec le fonctionnement de la fonction publique et, ainsi, favoriser leur sentiment d'appartenance, un programme d'accueil gouvernemental a été mis sur pied. Ce programme permet aux nouveaux employés et employées de connaître les rouages du fonctionnement de l'État québécois.

De plus, d'ici 2004, un programme de mentorat permettra à 300 jeunes diplômés de bénéficier d'une meilleure appropriation du milieu de travail et d'un transfert d'expertise. Le programme s'étendra aux nouveaux techniciens et techniciennes et au personnel professionnel, de 2002 à 2005.

Les comités de jeunes formés dans les ministères et les organismes bénéficieront également d'un soutien financier important, puisque le gouvernement est persuadé que ces lieux de discussions et de consultation facilitent l'intégration des jeunes. Dans cet esprit, un budget annuel de 100 000 \$ sera alloué au Forum des jeunes, notamment pour ses activités d'intégration et de participation à la fonction publique.

Enfin, les jeunes fonctionnaires qui désirent assumer des responsabilités de gestion ne seront pas en reste. Plus de 2 195 cadres quitteront la fonction publique d'ici dix ans. Deux programmes de relève voient donc le jour : un programme pour les jeunes fonctionnaires déjà en place et un programme particulier pour les finissants du deuxième cycle universitaire.

ASSURER LA PLACE DES JEUNES AU SEIN DES ORGANISMES PUBLICS

Dans le but de concrétiser la volonté du gouvernement de favoriser la citoyenneté active des jeunes du Québec, une place leur sera faite au sein de lieux décisionnels nationaux. De fait, le gouvernement s'assurera de la nomination de jeunes à titre de membres, à temps partiel, de conseils d'administration d'organismes publics, ce qui permettra d'améliorer la représentation de cette composante de la société québécoise. Dans ce contexte, le Secrétariat aux emplois supérieurs, en collaboration avec le SAJ, invitera les autorités responsables à porter une attention toute particulière à la candidature de personnes jeunes en ce qui a trait à la nomination des membres à temps partiel aux conseils d'administration des organismes publics.

Les ministères et les organismes gouvernementaux seront également conviés par le SAJ à faire une place aux jeunes à l'intérieur de leurs structures consultatives et administratives et à inviter les instances régionales et locales dont ils sont responsables à agir de même.

ÉTABLIR UNE STRATÉGIE DE MOBILISATION DES MILIEUX MUNICIPAUX

L'action municipale est particulièrement stratégique pour favoriser l'intérêt des jeunes et les encourager à s'engager dans le développement de leur communauté. Les administrations municipales disposent, en effet, de ressources et de moyens variés pour leur permettre de prendre part à divers aspects de la vie municipale.

De plus, en raison de la faible proportion de jeunes au sein des administrations et des conseils municipaux, il devient primordial d'instaurer des mesures assurant la relève du personnel politique et administratif. Enfin, les administrations municipales peuvent concrètement faire une place aux jeunes en leur offrant des politiques et des services correspondant à leurs besoins, contribuant ainsi à l'amélioration du bien-être de toute leur population.

Afin de mobiliser les municipalités à agir dans ce sens, le SAJ, conjointement avec le ministère des Affaires municipales et de la Métropole et en association avec l'Union des municipalités du Québec et la Fédération québécoise des municipalités, élaborera, au cours des trois prochaines années, une stratégie de sensibilisation et de promotion de la jeunesse auprès des milieux municipaux. Cette stratégie visera à inviter les municipalités à agir de

manière concrète par la mise sur pied de services pour les jeunes et à encourager leur participation active au développement local, notamment au sein des instances consultatives et décisionnelles.

LE SOUTIEN À LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE

VISER À LA RÉUSSITE DES ÉLÈVES DU SECONDAIRE DES MILIEUX DÉFAVORISÉS

La réussite scolaire des jeunes Québécoises et Québécois est essentielle. En effet, l'acquisition de compétences et l'obtention d'une qualification facilitent grandement leur intégration au marché du travail et leur participation au développement du Québec moderne. C'est sur cette base qu'a été développée la stratégie *Agir autrement* du ministère de l'Éducation. Celle-ci, annoncée par le ministre d'État à l'Éducation et à l'Emploi, en mai 2002, vise à la réussite scolaire de plus de 100 000 jeunes du secondaire en milieu défavorisé. Grâce à un budget de 125 millions de dollars réparti sur cinq ans, près de 200 écoles mettront en place des mesures adaptées à leurs besoins pour favoriser la réussite scolaire des élèves.

Les écoles pourront offrir, entre autres, un meilleur encadrement, ajouter des ressources spécialisées et resserrer les liens entre la famille, l'école et la communauté. Ainsi, les jeunes visés par la stratégie *Agir autrement* bénéficieront d'un environnement dans lequel ils seront mieux soutenus et, en quelque sorte, protégés des effets négatifs des conditions socio-économiques difficiles dans lesquelles ils vivent.

APPORTER UN SOUTIEN EN MATIÈRE D'INFORMATION ET D'ORIENTATION SCOLAIRES ET PROFESSIONNELLES

Pour favoriser l'adoption d'une « approche orientante » et soutenir l'ensemble des intervenantes et intervenants du réseau primaire et secondaire, le ministère de l'Éducation a alloué un budget annuel de 200 000 \$, couvrant la période 2002-2005, pour la mise sur pied et le fonctionnement d'un service national en matière d'information et d'orientation scolaires et professionnelles.

SOUTENIR LES EFFORTS D'INTÉGRATION DES JEUNES DÉCROCHEURS

Le ministère de l'Éducation, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, la Fédération des commissions scolaires du Québec ainsi que les organismes jeunesse verront à mettre sur pied des services davantage adaptés aux jeunes décrocheuses et décrocheurs scolaires faiblement scolarisés. Inspirés de la recherche-action *Solidarité jeunesse*, ces services personnalisés d'accès à des formations d'appoint ou de mise à jour leur permettront d'acquérir leur formation de base ou d'entreprendre des démarches vers l'emploi. De meilleurs services relais seront institués entre les écoles et les ressources locales, afin d'orienter les jeunes sans diplôme vers les services offrant des parcours d'intégration scolaire ou de cheminement personnel vers l'emploi adaptés aux besoins des jeunes.

Ces activités seront mises sur pied progressivement, dès l'automne 2002, dans un cadre scolaire ou extrascolaire. Dès la première année, une vingtaine de territoires de

commissions scolaires sont visés. Ce projet est assorti d'une enveloppe de 13 millions de dollars répartie sur trois ans, soit 2 millions en 2002-2003, 4 millions en 2003-2004 et 7 millions en 2004-2005. Les jeunes de 16 à 18 ans feront l'objet d'une attention toute spéciale.

Par ailleurs, plusieurs mesures du Plan d'action en matière d'éducation des adultes et de formation continue concernant également les jeunes adultes, soit les services d'accueil, de conseil et d'accompagnement, la formation à temps partiel, le développement à venir de la formation à distance, la reconnaissance des acquis par les milieux de l'éducation et du travail ainsi que les diverses campagnes de promotion et de valorisation de la formation de base et de la formation qualifiante.

PROCURER UNE AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDIANTES ET AUX ÉTUDIANTS À TEMPS PARTIEL

Afin de mieux répondre aux divers besoins des personnes qui fréquentent son réseau, le ministère de l'Éducation entend effectuer des travaux qui lui permettront de déterminer les modifications qui doivent être apportées à son régime d'aide financière pour faciliter l'accès aux études à temps partiel. C'est d'ailleurs dans cet esprit qu'a été constitué un programme de prêts pour les études à temps partiel. Ce programme, intégré au plan de formation continue, est accessible depuis septembre 2002. Il veut permettre aux jeunes adultes de continuer à développer leurs compétences en facilitant leur accès à une formation. Des crédits de 7,2 millions de dollars sont prévus pour desservir cette nouvelle clientèle.

Par ailleurs, l'Aide financière aux études mettra progressivement en œuvre, d'ici décembre 2003, un plan directeur visant à orienter les initiatives du ministère de l'Éducation en matière d'amélioration des services à la clientèle.

RÉÉVALUER LE NIVEAU ET LA NATURE DES DÉPENSES ADMISES DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE PRÊTS ET BOURSES AUX ÉTUDIANTS

Le ministère de l'Éducation s'engage à réévaluer la nature et le niveau des dépenses admises dans le cadre du programme de prêts et bourses. À cette fin, un comité de travail est formé avec les associations étudiantes pour étudier la situation à la lumière des différents constats soumis et des données disponibles au Ministère. Des recommandations sur ce sujet seront faites au ministre de l'Éducation au cours de l'automne 2002. Le ministre donnera les suites appropriées au rapport.

RECONNAÎTRE L'IMPLICATION ÉTUDIANTE

Le ministre d'État à l'Éducation et à l'Emploi demandera à la Fédération des cégeps de convenir avec la Fédération étudiante collégiale du Québec d'un plan de travail en vue de faire un état de situation sur les pratiques des collèges en matière d'engagement étudiant. Le ministère de l'Éducation mettra à la disposition de la Fédération des cégeps les ressources lui permettant de réaliser cette étude. Les deux fédérations et les représentantes et représentants du ministère de l'Éducation se réuniront par la suite afin de discuter des résultats et convenir des suites à donner à ce dossier.

Afin de faire reconnaître et de créditer l'implication étudiante sur les plans sportif, politique, culturel et communautaire de la clientèle étudiante des écoles secondaires, le ministère de l'Éducation précisera les éléments et les critères liés à la reconnaissance des acquis extrascolaires à inscrire dans un bulletin en terme d'unités ou sous autre forme.

D'AUTRES INITIATIVES (COUPS DE POUCE)

FAVORISER LA DISCUSSION ENTRE LES REGROUPEMENTS ÉTUDIANTS

Le Directeur général des élections du Québec, à l'intérieur de ses activités d'éducation à la citoyenneté, créera, dans son nouveau site Internet, des forums de discussion sur la vie démocratique à l'intention des associations étudiantes des ordres universitaire, collégial et secondaire. Ce projet vise à favoriser les échanges de vues entre les regroupements étudiants, dont les conseils d'élèves. Il sera mis en œuvre au moment du lancement du nouveau site du directeur, à l'hiver 2003.

DOTER LES ENSEIGNANTS DU PRIMAIRE D'UNE TROUSSE PÉDAGOGIQUE SUR L'ÉLECTION D'UN CONSEIL D'ÉLÈVES

À la suite d'une étroite collaboration entre le Directeur général des élections et le ministère de l'Éducation, le personnel enseignant du primaire sera doté, à compter de l'automne 2002, d'une trousse pédagogique sur l'élection d'un conseil d'élèves. Cette décision vise à favoriser l'éducation à la citoyenneté et, ainsi, initier les

élèves, dès leur plus jeune âge, au fonctionnement des lieux de décision. Le Directeur général des élections consacrera à ce projet un budget estimé à 20 000 \$ en 2002-2003, tandis que le Ministère lui allouera 3 000 \$ pendant la même période.

SENSIBILISER LES JEUNES AUX PRINCIPES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Afin de sensibiliser les jeunes aux principes du développement durable, le ministère de l'Environnement, par l'entremise de son programme *Action-Environnement* reconduit en 2002-2003, appuie les initiatives d'établissements primaires et secondaires faisant partie du réseau des écoles vertes Bruntland et celles des établissements collégiaux dans le domaine de la protection de l'environnement et du développement durable. Cet appui financier contribuera à favoriser l'éducation relative à l'environnement et au développement durable, ainsi que la participation des jeunes à des activités concrètes destinées à protéger ou à restaurer l'environnement.

FORMER LES JEUNES À LA PARTICIPATION CIVIQUE

Dans le cadre du Programme de soutien à la participation civique, le ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, de pair avec le SAJ et les forums jeunesse régionaux, offrira une formation aux jeunes des communautés culturelles et des minorités visibles afin d'encourager leur participation active à diverses instances décisionnelles et d'influence. Une attention particulière sera apportée aux nouveaux arrivants.

POURSUIVRE LES ACTIONS AMORCÉES DEPUIS L'ADOPTION DE LA POLITIQUE QUÉBÉCOISE DE LA JEUNESSE

FINANCER LA RECHERCHE SUR LA PERSÉVÉRANCE ET LA RÉUSSITE SCOLAIRE

Le ministère de l'Éducation et le Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture verseront respectivement 7,5 millions de dollars et 750 000 \$ au cours des trois prochaines années dans le cadre du Programme de recherche sur la persévérance et la réussite scolaire. Ce programme, un engagement du Sommet du Québec et de la jeunesse, est effectif depuis mars 2002.

PROMOUVOIR L'IMPORTANCE DE LA RELÈVE ET DU TRANSFERT DES COMPÉTENCES

Emploi-Québec et la Commission des partenaires du marché du travail favoriseront le développement de pratiques de mentorat et l'émergence d'une culture de la formation des jeunes. À cette fin, un plan destiné à promouvoir la formation en compagnonnage sera mis en œuvre, tandis que divers outils seront développés, selon une formule de partenariat, avec les comités sectoriels de main-d'œuvre.

ACCROÎTRE LE NOMBRE DE JEUNES AUX CONSEILS D'ADMINISTRATION DES CENTRES LOCAUX DE DÉVELOPPEMENT

La présence de jeunes aux conseils d'administration d'organismes publics permet la prise en considération de leurs besoins et de leurs préoccupations dans leur

communauté. Afin d'accroître leur participation, le ministère des Régions s'est donné pour objectif de mettre à contribution l'ensemble des centres locaux de développement afin qu'au moins 80 % d'entre eux réservent un poste à un représentant des jeunes à leur conseil d'administration, ce qui entraînerait une augmentation de 20 % par rapport à la situation actuelle.

MOBILISER LES ACTEURS DE LA SOCIÉTÉ AFIN QU'ILS ADHÈRENT AUX PRINCIPES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Afin d'amener tous les acteurs de la société à adhérer aux principes du développement durable, le Comité interministériel sur le développement durable, présidé par le ministère de l'Environnement, continuera à faire progresser le gouvernement québécois dans une

démarche continue de développement durable, avec la participation et la collaboration de l'ensemble des ministères et des organismes gouvernementaux. Dans le cadre de cette démarche, les jeunes seront particulièrement encouragés à s'engager activement dans des actions novatrices, comme c'est le cas pour le projet de stratégie québécoise sur la diversité biologique. Les jeunes Québécoises et Québécois ont déjà été invités à participer aux consultations publiques et à s'associer aux décisions, à l'occasion d'événements comme le Forum national sur le développement durable, tenu en juin 2002, et le Sommet mondial sur le développement durable, qui a eu lieu à Johannesburg, en Afrique du Sud, du 26 août au 4 septembre 2002.

CHAPITRE 5 *POUR FAVORISER LES ÉCHANGES ET L'OUVERTURE À LA JEUNESSE*

Dès le début des travaux d'élaboration du Plan d'action jeunesse 2002-2005, les membres du Comité de suivi de la mise en œuvre de la politique québécoise de la jeunesse ont ciblé comme étant une priorité l'accès à une information claire sur les services destinés aux jeunes. Parce que chaque jeune Québécoise et chaque jeune Québécois est important, il est apparu essentiel que les services soient davantage publicisés, de façon à mieux répondre aux besoins de chacun. Les actions menées à l'égard des jeunes en matière d'information visent à leur assurer un meilleur accès aux programmes et aux services gouvernementaux, mais également à leur donner une connaissance globale des ressources qui s'offrent à eux tant sur le plan national que régional.

C'est dans cet esprit que le SAJ entreprend deux actions importantes, afin de bonifier les services déjà accessibles aux jeunes par Internet et le numéro sans frais du SAJ. Ainsi, le nouveau portail jeunesse, qui sera mis sur pied au cours de la prochaine année, constituera une véritable vitrine permettant de mieux saisir la réalité des jeunes.

AMORCER DES NOUVELLES INITIATIVES

METTRE SUR PIED UN PORTAIL JEUNESSE

Pour répondre aux attentes des jeunes, le SAJ réservera une enveloppe de 600 000 \$ pour la mise sur pied d'un

portail jeunesse. Ce dernier visera à favoriser la communication avec les jeunes et entre les jeunes, et permettra également de prendre le pouls de la clientèle jeunesse sur une base continue. Sous la responsabilité du SAJ, il sera développé en collaboration avec les répondantes et répondants ministériels en matière de jeunesse. Le Secrétariat assurera ainsi un accès facile et dynamique à l'information en ce qui concerne les programmes et services gouvernementaux destinés aux jeunes. Le portail fournira de l'information sur les activités et les services de divers organismes jeunesse tant à l'échelle nationale que régionale et locale, et dirigera les internautes vers des sites d'information fournissant des renseignements sur les jeunes.

Un babillard d'information et d'échanges

Le SAJ entend rendre disponible sur son portail jeunesse un babillard d'information et d'échanges permettant aux jeunes et à l'ensemble des citoyens de communiquer et de partager leurs expériences ou, encore, de faire part de leurs commentaires sur les services gouvernementaux. Le projet vise aussi à promouvoir les bons coups et les initiatives des jeunes.

Une information claire et organisée sur l'action jeunesse du gouvernement du Québec

Cette section comportera les faits saillants concernant la mise en œuvre du Plan d'action jeunesse 2002-2005, section qui sera régulièrement actualisée. Celle-ci comportera, en outre, divers renseignements visant à mieux faire connaître les ressources gouvernementales

en matière de jeunesse. Elle sera alimentée par la Table des répondants jeunesse des ministères et des organismes gouvernementaux. On y trouvera, notamment, le *Répertoire des programmes jeunesse* du gouvernement du Québec, qui fournit un lien direct vers les ministères et les organismes gouvernementaux responsables des programmes jeunesse. Chaque fois que ce sera possible, les jeunes pourront s'inscrire directement en ligne dans les programmes qui les intéressent.

Un carrefour des connaissances

Compte tenu de son expertise, le SAJ s'assure, conjointement avec divers partenaires, du développement des connaissances concernant la jeunesse. C'est dans cette optique qu'il s'associe notamment avec l'Observatoire jeunes et société, l'Institut de la statistique du Québec et le Fonds québécois sur la recherche sociale et la culture, afin de contribuer à définir les priorités en matière de recherche sur la jeunesse.

En vue d'assurer la diffusion des connaissances sur la jeunesse, le portail jeunesse regroupera les coordonnées des organismes et des projets de recherche se rapportant à la jeunesse. Les hyperliens seront présentés dans une chronique rédigée et régulièrement mise à jour par le SAJ. Le portail fournira également diverses statistiques concernant la réalité de la jeunesse québécoise.

De l'information sur les organismes jeunesse au Québec

Le portail jeunesse assurera, en outre, un hyperlien avec le site du Conseil permanent de la jeunesse qui inventorie les coordonnées des organismes jeunesse du Québec. De plus, plusieurs liens directs seront développés avec divers groupes et organismes jeunesse, dont les forums jeunesse régionaux et les carrefours jeunesse-emploi.

AMÉLIORER LE SERVICE SANS FRAIS 1 800

Le numéro sans frais du SAJ permet d'avoir accès à de l'information personnalisée sur les programmes et les services gouvernementaux. Le Secrétariat assurera la promotion de ce service auprès des jeunes et autres personnes susceptibles d'être intéressées. Ce service s'ajoute à la publication en ligne du *Répertoire des programmes jeunesse* du gouvernement du Québec, également distribué à tous les intervenants en la matière, notamment aux carrefours jeunesse-emploi et au milieu scolaire.

De plus, afin de favoriser un meilleur accès aux services à l'ensemble des jeunes Québécoises et Québécois, le SAJ évaluera la possibilité de développer des liens de télécommunication, afin que le numéro sans frais permette de relayer rapidement un appel vers les services d'information et de référence qui seront mis sur pied dans chacun des forums jeunesse régionaux.

CHAPITRE 6 **LE SUIVI ET L'ÉVALUATION DU PLAN D'ACTION JEUNESSE ET DE LA POLITIQUE QUÉBÉCOISE DE LA JEUNESSE**

Dans le but d'assurer le suivi et l'évaluation de la politique québécoise de la jeunesse et du Plan d'action jeunesse 2002-2005, plusieurs mécanismes et processus seront mis sur pied. Le SAJ verra à développer des indicateurs permettant de mesurer les effets de la mise en application et du suivi du plan d'action. Il se chargera également d'établir des indicateurs d'impact de la politique québécoise de la jeunesse afin d'évaluer les retombées de l'action gouvernementale sur la situation des jeunes.

ASSOCIER LES JEUNES AU SUIVI

Parce qu'ils sont les principaux intéressés et qu'il importe que le gouvernement entende leur point de vue sur la question, les jeunes sont conviés à jouer un rôle important dans la mise en valeur de la politique québécoise de la jeunesse.

Tout au long des grands chantiers jeunesse de l'État, les jeunes ont été présents à des comités de consultation ou de suivi présidés par le ministre responsable de la jeunesse. À la suite de l'adoption de la politique, en mai 2001, le Comité de suivi de la mise en œuvre de la politique québécoise de la jeunesse, formé de jeunes issus de divers milieux, a été mis sur pied.

Le Comité de suivi a été étroitement associé à la préparation du Plan d'action jeunesse 2002-2005. Ainsi, ses membres ont conseillé le ministre responsable de la jeunesse sur les priorités d'action liées aux orientations

de la politique québécoise de la jeunesse et ils ont collaboré à la définition des cibles visées par le plan.

Les jeunes continueront d'être associés à la mise en œuvre du présent plan d'action et à son suivi. De plus, le SAJ entend favoriser les rencontres avec et entre les jeunes, afin qu'ils puissent partager leurs préoccupations et qu'ils soient informés des thèmes ou des actions se rapportant à la politique québécoise de la jeunesse et au Plan d'action jeunesse 2002-2005.

ASSURER LE SUIVI ET L'ÉVALUATION DES MESURES DU PLAN D'ACTION JEUNESSE 2002-2005

Afin de suivre l'état d'avancement des mesures inscrites dans le plan d'action, le SAJ verra au développement d'indicateurs de mise en œuvre du Plan d'action jeunesse et d'indicateurs de ses résultats. Ceux-ci permettront de suivre l'avancement des travaux et de mesurer le degré d'atteinte des objectifs visés. Le suivi et l'évaluation des mesures du Plan d'action jeunesse 2002-2005 seront rendus possibles grâce à la table des répondants jeunesse de chacun des ministères et organismes qui informeront le SAJ de l'état d'avancement et des résultats de chacune des mesures gouvernementales destinées aux jeunes.

Dans le but d'informer ses partenaires du progrès des travaux relatifs au plan d'action, le SAJ publiera un bulletin électronique comprenant les *Faits saillants* ainsi qu'un bilan annuel. Ce bulletin électronique permettra de dessiner, à grands traits, les éléments importants du Plan d'action jeunesse 2002-2005 ayant évolué au cours de la dernière période écoulée. Produit sur une base

régulière, il portera sur tout sujet d'intérêt concernant la jeunesse. Il sera transmis aux différents réseaux de jeunes et il sera également déposé sur le portail jeunesse du Secrétariat.

Quant au bilan annuel, il servira à présenter l'état des travaux réalisés par les différents ministères et organismes gouvernementaux en l'an un, deux et trois du plan d'action. Il sera déposé au ministre responsable de la jeunesse, qui le présentera au Comité ministériel à la jeunesse.

CONCLUSION

Par ce premier Plan d'action jeunesse 2002-2005 découlant de la politique québécoise de la jeunesse, le gouvernement se lance de nouveaux défis afin de toujours mieux servir l'intérêt des jeunes du Québec. Les jeunes consultés dans le cadre des travaux ainsi que l'ensemble des ministères et organismes gouvernementaux en sont arrivés à la même conclusion : la lutte contre le décrochage scolaire et social, la continuité des services offerts aux jeunes et une meilleure coordination gouvernementale doivent être les grandes priorités des prochaines années en ce qui concerne la jeunesse.

Par ailleurs, puisque le développement du Québec est si étroitement lié au développement du plein potentiel de chaque jeune, les priorités choisies par le premier

VOIR À L'ÉVALUATION DE LA POLITIQUE QUÉBÉCOISE DE LA JEUNESSE

Pour mesurer les effets durables de l'action gouvernementale sur la situation des jeunes, il nous faut procéder à des analyses et à des études qui s'étendent dans le temps. Ces analyses seront réalisées de façon continue par le SAJ et produites tous les trois ans. À cet effet, des indicateurs d'impact seront développés, ainsi qu'un mécanisme d'évaluation de la coordination et de la cohérence gouvernementales.

ministre pour l'ensemble du Québec sont étroitement liées à la question jeunesse. L'essor du Québec et celui des jeunes sont indissociables puisque les jeunes sont le présent et l'avenir de notre société.

Le gouvernement n'a donc pas ménagé ses efforts pour placer la *Jeunesse au cœur du Québec*. Il espère, par ailleurs, comme le prévoyait la politique québécoise de la jeunesse, insuffler un véritable réflexe jeunesse dans l'ensemble de la population. Il était du devoir du gouvernement d'assumer cette initiative. Il reste à espérer que ce plan d'action saura inspirer tous les partenaires de tous les secteurs d'activité afin que chaque jeune du Québec bénéficie des conditions optimales de développement.